



Driss Lachguar : *J'ai toujours veillé à ce que le Congrès constitue une étape dans le processus de la réconciliation ittihadie*

Page 2

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9532

Jeudi 3 février 2022

## Le programme Villes sans bidonvilles fait du surplace

*Avec le nouveau gouvernement, la situation risque de perdurer*



Lire page 3

Le déficit commercial se creuse à près de 200 milliards de DH



Page 10

L'OMS juge prématuré de déclarer victoire face au Covid



Page 6

Yassine Bounou MVP africain de la Liga



*Boufal et Chakla manqueront les barrages du Mondial*

Page 23

# Driss Lachguar : J'ai toujours veillé à ce que le Congrès constitue une étape dans le processus de la réconciliation ittihadié



À l'issue du 11<sup>ème</sup> Congrès national de l'Union socialiste des forces populaires, le Premier secrétaire du parti a adressé à l'ensemble des Ittihadiés et Ittihadiées une lettre de remerciements pour les efforts déployés et sacrifices consentis en vue de la réussite de ces assises, dont voici le texte intégral :

« Militantes et militants de l'USFP, J'ai le plaisir, à l'issue des travaux du 11<sup>ème</sup> Congrès de notre parti, l'Union socialiste des forces populaires, d'exprimer mes amplex remerciements à tous ceux qui ont contribué de loin ou de près à la réussite de cette étape organisationnelle qui s'est illustrée compte tenu qu'elle fut un instant fondateur de plusieurs filières, dynamiques et partenariats, qui encadrera la prochaine étape pour en faire une expression prolongée de la devise du Congrès : Fidélité, engagement, ouverture.

Ces remerciements sont en fait une forme de gratitude envers les Ittihadiés et Ittihadiées dans les anciens Bureau politique et Conseil national qui ont géré l'étape avec une intelligence collective, abnégation de déploiement pour les deux intérêts, celui national d'abord et celui du parti ensuite.

C'est également l'occasion de remercier

« Nous sommes un parti national avant d'être un parti social-démocrate. Et par cette identité plurielle, nous concilions la défense de l'intégrité territoriale et nationale du pays avec ses intérêts supérieurs

«

*Nous accompagnerons nos deux Groupes parlementaires dans l'opposition et nous dresserons contre toutes les tentatives de domination ou de réduction du rôle de l'opposition ou de ravissement de ses attributions constitutionnelles*

tous les militantes et militants au sein de la commission préparatoire et des commissions qui en sont issues, de même que dans la commission d'habilitation et dans toutes les commissions chargées de la gestion et de la logistique, car sans eux, ce Congrès n'aurait pas connu un tel succès, surtout qu'il s'agit d'une expérience inédite qui concilie la plateforme centrale en présentiel et les plateformes régionales en distanciel. Je leur adresse mes plus chaleureuses salutations et les prie d'accepter mes excuses pour tous les écarts qui seraient advenus et qui n'étaient, par ailleurs, pas prémédités à leur encontre.

Militantes et militants, votre renouvellement de la confiance en mon humble personne revêt de grandes portées faisant de cette charge un lourd fardeau. De ce fait, je ne vous cache pas que j'ai besoin de vous tous pour que nous traversions cette étape en réalisant tous les objectifs que nous nous sommes fixés.

Ce renouvellement de confiance, c'est une approbation de l'étape précédente et une reconnaissance implicite de ce qui s'y

est réalisé. C'est pourquoi, permettez-moi d'adresser un salut sincère à tous vos sœurs et frères dans l'ancien Bureau politique qui m'ont accompagné et ont été mon meilleur soutien aussi bien en matière de critique que de construction, de propositions productives, de rejet noble, de divergence positive, animés par bonnes intentions quant à conférer au parti davantage de force et de cohésion.

Néanmoins, nous ne devrions pas nous attarder à l'autosatisfaction mais nous devons nous atteler à en tirer les leçons et la morale afin que la continuité soit synonyme de développement et que l'accumulation soit la base du renouveau et de l'ouverture.

Militantes et militants, Parmi les questions que nous nous devons de développer et de classer dans le domaine du révolu, le fait de considérer que telle partie a gagné et que telle autre a été vaincue car ce contentement maladif ne figure point parmi les valeurs de l'USFP, son héritage et ses principes.

Il n'y a pas de vaincu ni de vainqueur parmi les Ittihadiés mais il y a un seul et unique vainqueur, c'est l'Union socialiste des forces populaires.

J'ai toujours veillé à ce que le Congrès soit une étape de poursuite du processus de la réconciliation ittihadié que nous avons lancée depuis notre prise en charge du Premier secrétariat et les militantes et militants dans la commission préparatoire pourraient témoigner de mon insistance sur l'acceptation de toutes les candidatures faisant fi de la vérification de leur conformité aux conditions requises mais aussi mon insistance à considérer tous les candidats comme des congressistes à qualité, et ce afin de faire du Congrès un espace de débat, de rencontre, de polémique créative et de retrouvailles entre militantes et militants aux appréciations politiques divergentes que j'estimais passagères.

A cet effet, je considère que le chantier de la réconciliation demeure ouvert et il se doit d'en être ainsi. En outre les portes de l'USFP ne seront jamais fermées devant toute Ittihadié ou ittihadi tant que je suis Premier secrétaire du parti et quels que soit les différends et les prises de bec advenues, étant certain que ce qui nous réunit est plus

«

*Nous accompagnerons nos instances partisans en vue de les développer et de les rendre plus efficaces, à même de refléter l'approche du genre social et d'intégrer davantage les potentialités attachées à l'option social-démocrate*

grand que ce qui nous sépare et que tout parti ne peut réussir son ouverture en fermant ses portes devant ses enfants. C'est pourquoi je dis : Mes mains sont tendues à tout le monde.

Avant de conclure, je ne peux omettre d'adresser des salutations particulières aux actrices et acteurs de la presse nationale qui ont couvert notre Congrès. Et nous nous excusons pour toute négligence non réfléchie. C'est que nous tenions à ouvrir le Congrès devant la presse car convaincus de son rôle quant à la critique et la sensibilisation. Il peut survenir des malentendus entre le politique et le journaliste, ce qui suppose de fonder des us et traditions quant aux rapports intrinsèques entre eux, le politique priorisant la bonne foi et l'homme de presse saisissant les contraintes du politique.

Militantes, militants,

Devant notre pays, se dressent de nombreux défis internes et externes nous accablant à être plus vigilants et rigoureux. Nous sommes un parti national avant d'être un parti social-démocrate. Et par cette identité plurielle, nous concilions la défense de l'intégrité territoriale et nationale du pays avec ses intérêts supérieurs et affrontons les manœuvres extérieures avec abnégation mais nous luttons en même temps pour défendre nos choix quant aux questions des droits, des libertés de la justice sociale et territoriale, loin de toute concussion ou concessions.

Ainsi, grâce à l'esprit que vous avez traduit tout au long des travaux du Congrès, nous accompagnerons nos deux groupes parlementaires dans l'opposition et nous dresserons contre toutes les tentatives de domination ou de réduction du rôle de l'opposition ou de ravissement de ses attributions constitutionnelles. Et nous accompagneront également nos élus et élus aux collectivités territoriales afin d'actionner l'ouverture sur la société et ses affaires.

De même qu'imprégnés de cet esprit, nous accompagnerons aussi nos instances partisans en vue les développer et les rendre plus efficaces et à même de refléter l'approche du genre social et d'intégrer davantage les potentialités attachées à l'option social-démocrate.

Vive l'Union socialiste des forces populaires, forte et unifiée.»

# Le programme Villes sans bidonvilles fait du surplace



*Avec le nouveau gouvernement, la situation risque de perdurer*



Le programme Villes sans bidonvilles est au point mort. En effet, deux ans après le bilan adressé par la Cour des comptes, la situation demeure la même. 150.000 ménages vivent encore dans ces bidonvilles alors que ce dispositif lancé en 2004 afin de résorber les bidonvilles et d'améliorer les conditions d'habitat des ménages à faibles revenus, était censé être achevé en 2010.

Intervenant devant la Chambre des conseillers, Fatima Zahra Mansouri, ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, a expliqué que depuis 2004, seulement 300 ménages ont bénéficié de ce programme avec un budget de 40 milliards de DH. Ledit rapport de la Cour des comptes a déjà indiqué que ce dispositif n'a atteint que 60% de son objectif, sachant qu'il prévoyait d'éradiquer les bidonvilles en 2010, dans toutes les villes du Royaume ou au moins rendre ce «phénomène marginal».

Selon la même source le programme aurait coûté plus de 30 milliards de dirhams sur plus de 15 ans, en précisant que cette somme n'a pas été répartie convenablement sur les régions. Elle a également souligné que le nombre des familles et des villes cibles est passé de 217.000 familles réparties sur 70 villes dans le plan initial du gouvernement à 472.700 dans 85 villes en 2018. Ledit document a précisé que la moyenne d'augmen-

tation des bidonvilles au Maroc atteignait annuellement 10.000 unités, ce qui a conduit à une augmentation de 202.000 familles. D'autre part, le rapport indique que «la déclaration de villes sans bidonvilles se fait sans remplir toutes les conditions. Seulement 59 villes sans bidonvilles ont été déclarées sur un total de 85 villes, tandis que 26 autres n'ont toujours pas été annoncées».

Que propose la nouvelle locataire du département de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, pour faire relancer le programme Villes sans bidonvilles? Pour elle, il n'y a pas de solutions définitives à ce problème. Et qu'en est-il des recommandations de la Cour des comptes? En effet, les juges de la Cour des comptes ont déjà recommandé l'instauration d'une plus grande rigueur dans la lutte contre la prolifération des bidonvilles et de mettre un terme à la perception répandue de la garantie d'une rente publique future. Ils ont appelé également à adopter une démarche intégrée de développement humain allant au-delà de l'approche de «relogement» pour inclure les dimensions économiques et sociales dans les sites des nouveaux logements, en prévoyant des activités génératrices de revenus et en intégrant les services publics de base, à savoir l'éducation, la santé, le transport et la sécurité.

Sur un autre registre, ils ont

préconisé d'agir sur l'offre, en proposant des solutions plus variées en produits de logement et aides financières pouvant répondre aux besoins des différents segments de ménages et tenant compte de leurs moyens financiers réels. Et de demander de définir un nombre précis de bénéficiaires, avec des critères d'éligibilité standardisés et une base de données fiable, un schéma de financement réaliste et respecté, un foncier assaini et optimisé, une programmation réaliste et un délai d'exécution respecté, ainsi qu'une meilleure coordination d'ensemble avec une responsabilisation claire de chacun des acteurs.

Ces recommandations ne semblent pas trouver grâce aux yeux de la ministre puisqu'elle n'a pas mentionné une seule d'entre elles. Pour l'instant, elle affirme que la bonne volonté existe et propose une approche basée sur l'utilisation des nouvelles technologies afin de maîtriser les opérations de recensement et la création d'un registre national fixant le nombre des bénéficiaires. D'autant plus que son département compte examiner la possibilité de reloger sur place les familles qui résident dans les bidonvilles vu les problèmes psychologiques et économiques suscités par les opérations d'éloignement. Ces deux propositions seraient-elles aptes à faire face à un fléau qui dure depuis des décennies? Affaire à suivre.

Hassan Bentaleb

## Villes sans bidonvilles *Cible, fondements et pratiques*

Ce programme vise essentiellement les familles qui occupent des baraques dépourvues de conditions d'hygiène et de salubrité. Il se base sur la ville comme unité de programmation et sur un cadre conventionnel fixant les responsabilités partagées entre l'Etat et les collectivités locales et les délais de réalisation des programmes ainsi que sur l'intensification de l'offre de l'habitat de prévention.

Ce programme à portée sociale conçoit la ville comme unité de programmation et fédère dans un cadre contractuel les différents départements ministériels impliqués ainsi que quelques partenaires concernés au niveau national et local. Il s'agit de contrats «Villes sans bidonvilles» ainsi que de différents types de conventions qui constituent le cadre institutionnel et fonctionnel des interventions des partenaires et des opérateurs. Ces instruments permettent de délimiter, de formaliser et de coordonner les missions de chacun des intervenants dont notamment l'Autorité locale, les Collectivités locales et les opérateurs (Al Omrane, Diyar Al Mansour et IdmajSakane).

Le programme VSB se réfère aux pratiques techniques déjà testées en matière de résorption des bidonvilles au Maroc, privilégiant certains modes par rapport à d'autres selon les contextes d'intervention, à savoir :

Le recasement : qui consiste en l'attribution de lots aménagés (d'une superficie comprise entre 64 et 70 m<sup>2</sup> pour les lots mono-familiaux et de 80 m<sup>2</sup> pour les lots bi-familiaux) à valoriser en auto-construction assistée, dans le cadre de lotissements à équipement intégral ou progressif.

Le relogement : opérationnellement il s'agit d'attribuer des logements sociaux (d'une superficie hors œuvre inférieure ou égale à 60 m<sup>2</sup> d'une valeur immobilière totale ne dépassant pas 120.000 dirhams). Ce mode d'intervention est destiné au relogement des bidonvillois recensés et, dans certains cas, aux ménages concernés par des opérations de dédensification des zones à restructurer. Les aides accordées dans ce cadre par l'Etat représentent le 1/3 de la VIT.

La restructuration : définie comme étant des opérations de restructuration ayant pour objectif de doter les grands et moyens bidonvilles pouvant être intégrés au tissu urbain, en équipements d'infrastructure nécessaires (assainissement, voirie, eau potable, électrification) et régulariser leur situation urbanistique et foncière.

Source : <http://www.mhpb.gov.ma/>

## CMR : Lancement de l'opération de contrôle de vie des bénéficiaires des pensions

La Caisse Marocaine des Retraites (CMR) a annoncé, mardi, le lancement de l'opération de contrôle de vie auprès des bénéficiaires de ses prestations.

"Le contrôle de vie est réalisé conformément aux dispositions juridiques et réglementaires régissant la Caisse, et ce, afin d'éviter le risque de

paiement des pensions à tort", indique la CMR dans un communiqué.

Cette année, ce contrôle se déroule sur la base d'échanges de données avec les partenaires institutionnels, dans le respect des exigences de la loi 55-19 relative à la simplification des procédures et des démarches administratives.

La population non contrôlée par

l'échange de données recevra des courriers à leurs adresses personnelles disponibles auprès des services de la Caisse, fait savoir la même source, précisant que la réception de ces courriers dispense les intéressés de toute démarche administrative supplémentaire auprès de la CMR.

Par ailleurs, la CMR a mis à la dispo-

sition des bénéficiaires contrôlés par courrier des moyens de communication à distance leur permettant de savoir s'ils sont concernés par le contrôle via le service "Contrôle de vie" sur le portail électronique "www.cmr.gov.ma" ou l'application mobile "Ma retraite CMR", ou en appelant le centre d'appels sur le numéro 0537 567 567.

## Série de mesures pour garantir une mise en œuvre efficace de la décision de rouvrir les frontières

Le gouvernement a annoncé, mardi, une série de mesures et dispositions, à partir du 7 février, pour garantir une mise en œuvre efficace de sa décision portant sur la réouverture des frontières aux vols en provenance et à destination du Royaume.

Prises conformément aux dispositions juridiques relatives à la gestion de l'état d'urgence sanitaire et sur la base des recommandations de la commission technique créée à cette fin, ces mesures portent, selon un communiqué du gouvernement, sur :

-L'obligation de présenter le pass vaccinal et le résultat négatif d'un test PCR de moins de 48H avant d'embarquer à bord de l'avion pour tous les voyageurs désireux accéder au territoire national.

-La réalisation de tests rapides pour les passagers dès leur arrivée aux aéroports du Royaume.

-La réalisation de tests PCR pour des groupes de voyageurs de manière aléatoire dès leur arrivée. Ces derniers seront informés des



résultats ultérieurement. A ce propos, il sera procédé à la mise en place de tous les équipements et des moyens humains, sanitaires, sécuritaires et administratifs nécessaires pour la réussite de ces opérations.

-La possibilité d'effectuer un test supplémentaire à l'hôtel ou au centre de résidence pour les touristes, après 48 heures de leur entrée au territoire national.

-La mise en place de mesures spéciales pour les

cas positifs :

\*L'obligation pour les cas positifs normaux d'observer un confinement sanitaire dans les lieux de leurs résidences, tout en les soumettant à un suivi minutieux.

\*Le transfert des cas positifs difficiles et critiques aux hôpitaux pour recevoir les soins nécessaires.

Le gouvernement exhorte tous les visiteurs du Royaume, Marocains, étrangers résidents et touristes, à contribuer positivement à la

réussite de la mise en œuvre de ces mesures.

Réitérant son appel aux citoyennes et citoyens à poursuivre l'engagement responsable et le respect strict de l'ensemble des mesures préventives, le gouvernement invite à prendre rapidement les doses prévues et à parachever le schéma vaccinal, notamment par la troisième dose, pour préserver les acquis réalisés et contribuer à un retour progressif à la vie normale dans notre pays.

## La troisième vague en phase descendante

La troisième vague de l'épidémie de Covid-19 est entrée dans une phase descendante au Maroc, avec un taux de reproduction (R0) établi à 0,85 à dimanche dernier, a assuré, mardi, le ministère de la Santé et de la Protection sociale.

L'actuelle vague, marquée par la forte domination du variant Omicron (environ 98% des cas), a connu une baisse de 34% des contaminations au cours la semaine dernière, après 5 semaines de hausse continue, a-t-on indiqué dans le bilan bimensuel de la situation épidémique (17/31 janvier 2022), présenté par le coordonnateur du Centre national des opérations d'urgence de santé publique, Mouad Mrabet.

Malgré cette diminution significative, la circulation du virus demeure élevée, a-t-il fait observer, prévoyant d'atteindre un niveau de contamination moyen à partir de la semaine prochaine.

S'agissant de l'évolution hebdomadaire du taux de positivité, le même responsable a signalé que celui-ci est passé de 24,4% à 21,8% durant la semaine passée.

Les admissions en réanimation et aux soins intensifs augmentent, quant à elles, de manière substantielle, avec une hausse de 19% la semaine passée, a-t-il relevé.

S'agissant du nombre de décès enregistrés durant la dernière quinzaine, M. Mrabet a déploré l'augmentation significative des décès (+47,4%), projetant que les décès connaissent un pic dans le courant de cette semaine.

Se basant sur les données collectées entre le 24 et 31 janvier, M. Mrabet a affirmé que sur un total de 230 cas de décès, la situation vaccinale de 85,3% des patients décédés n'était pas conforme au protocole sanitaire en vigueur.

Par ailleurs, le responsable a mis en lumière une étude réalisée par des experts et chercheurs relevant du Centre hospitalier universitaire et de la faculté de médecine et de pharmacie de Rabat, faisant état d'une efficacité du vaccin anti-Covid de 88% au premier mois et 87% au deuxième et troisième mois, un taux qui baisserait à 75% au quatrième et à moins de 64% au sixième.

Évoquant la campagne nationale de vaccination, il a fait part d'un taux de 67,3% pour les primo-vaccinés, 63% pour la deuxième dose et 10,5% pour la dose de rappel.

Le ministère a réitéré, à nouveau, son appel aux citoyens à éviter tout relâchement, poursuivre le strict respect des mesures préventives en vigueur et adhérer massivement à la campagne de vaccination, surtout la troisième dose qui contribuera au renforcement de l'immunité pour les petits et les grands.

## Participation du Maroc à la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA

Le Conseil exécutif de l'Union africaine a entamé, mercredi au siège de l'organisation panafricaine à Addis-Abeba, les travaux de sa 40ème session ordinaire avec la participation du Maroc, en prélude au 35ème Sommet de l'Union prévu les 5 et 6 février courant.

Lors de cette session, le Conseil exécutif examinera le projet d'ordre du jour, les projets de décisions et de déclarations avec les recommandations appropriées pour examen par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du 35ème Sommet de l'UA.

Le Conseil se penchera également

sur le rapport de la 43ème session ordinaire du Comité des représentants permanents, le rapport annuel de l'Union et de ses organes, les rapports des comités du conseil exécutif et des comités ad hoc, le rapport de la 3ème réunion de coordination semestrielle, le rapport d'étape sur la pandémie de Covid-19 et ses conséquences socio-économiques sur les économies africaines, le rapport d'avancement sur l'opérationnalisation du CDC Afrique, le rapport d'étape sur l'incident survenu au Parlement panafricain (PAP) et le rapport d'avancement sur l'état de la mise en œuvre des décisions antérieures du

Conseil exécutif et de la Conférence ainsi que l'examen de projets d'instruments juridiques.

Les ministres des Affaires étrangères vont procéder aussi à l'adoption du projet de l'ordre du jour du 35ème Sommet de l'UA et les décisions de la 40ème session du Conseil exécutif.

Parmi les moments forts de la session du Conseil exécutif figureront notamment l'élection d'une femme vice-présidente du Conseil de l'Université panafricaine (UPA), l'élection et la nomination de quinze membres du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union.

# L'enseignant-accompagnateur pour s'occuper de la formation de ses pairs

La réforme du système éducatif au Maroc a érigé la formation des enseignants en priorité. C'est pourquoi la Vision stratégique appelle dans le levier 9, à «rendre la formation initiale obligatoire et professionnalisante en fonction des spécificités de chaque métier». Suite à quoi, la loi-cadre 51-17 stipule, dans l'article 39 que «des autorités gouvernementales et les établissements de formation concernés sont tenus de réviser les programmes et les curricula de formation initiale des cadres en exercice dans les divers composants et niveaux du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, en vue de les qualifier, de développer leurs capacités et d'améliorer leur performance et leur compétence professionnelle, et ce à travers l'adaptation des régimes de formation aux nouveautés éducatives, pédagogiques, scientifiques et technologiques, et en tenant compte des spécificités de chaque catégorie de formation».

L'impact de la formation initiale et continue, sous ses diverses formes, sur la compétence

pédagogique et le développement professionnel des enseignants – et par ricochet l'apprentissage des élèves – a été démontré dans plusieurs études. Elle constitue un atout incontournable pour l'exercice adéquat du métier des enseignants. Et l'évaluation de leur performance demeure l'un des leviers importants de l'optimisation du rendement du système éducatif.

Ainsi le ministère de l'Éducation nationale a-t-il mis en place un nouveau mécanisme d'accompagnement et de formation par la pratique à partir de l'année scolaire 2015-2016. Dans ce cadre, l'enseignant-accompagnateur est chargé d'accompagner et d'aider les enseignants à développer des compétences pédagogiques.

C'est dans cette optique que la Direction provinciale du MEN de Taroudant a organisé, les 24 et 25 janvier 2022, une rencontre pour la sélection de l'enseignant-accompagnateur. Une palette d'acteurs pédagogiques à qui incombe cette opération entre les candidats se compose de chefs de services, d'inspecteurs



d'orientation, d'inspecteurs pédagogiques et de professeurs, toutes disciplines confondues.

Les principales missions de l'accompagnateur sont :

- Aider les nouveaux enseignants sur les plans pédagogique et didactique, et les soutenir dans leur mission;

- Aider les enseignants à diagnostiquer leurs difficultés profes-

- sionnelles et à concevoir des stratégies pour les surmonter;

- Aider les enseignants à encadrer les élèves en difficulté et à élaborer des approches pédagogiques de remédiation;

- Dynamiser le partage des bonnes pratiques entre les enseignants, dans le cadre des communautés de pratiques professionnelles;

- Proposer des thèmes de formation continue au profit des enseignants.

L'idée est intéressante car l'apprentissage par les pairs est une approche d'accompagnement on ne peut plus efficace, d'autant plus que l'orientation par des conseils basés sur l'observation en classe est individualisée.

Abdelkrim Mouhoub

## Le Maroc signe la Convention révisée sur la reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur dans les Etats arabes

Le Maroc a paraphé, mercredi au siège de l'Unesco à Paris, la Convention révisée sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les Etats arabes", adoptée plus tôt dans la journée. La convention a été signée par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Abdellatif Miraoui, en présence notamment de l'ambassadeur-représentant du Royaume du Maroc auprès de l'Unesco, Samir Addahre.

Le Royaume a co-présidé avec l'Égypte, mardi et mercredi, "la Conférence interna-

tionale des Etats pour l'adoption de cette convention.

Outre le Maroc, les représentants de six autres Etats sur 19 ont signé la convention, en l'occurrence la Mauritanie, l'Égypte, le Yémen, le Liban, Oman et le Qatar. Les autres pays le feront postérieurement.

En vertu de cette convention, les Etats parties déclarent "leur ferme résolution de coopérer étroitement afin d'encourager, dans l'intérêt de tous les Etats parties, l'utilisation la plus large et la plus efficace des ressources humaines disponibles dans les domaines de la formation et de la re-

cherche pour aider à accélérer le développement des Etats parties, de promouvoir la coopération régionale et internationale aux fins de la reconnaissance des études et certificats universitaires de faciliter les échanges universitaires et professionnels et d'assurer la plus large mobilité possible des membres du personnel enseignant, des étudiants et des chercheurs dans la région".

Ils s'engagent également à "faciliter la reconnaissance des études, certificats et grades délivrés par les autres Etats parties afin de permettre aux étudiants d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures, à améliorer et développer constamment les programmes d'études et les méthodes de planification de l'éducation dans les Etats parties, en tenant compte de la spécificité et de l'identité arabes et des impératifs du développement économique, social et culturel et, afin de mettre un terme à l'exode des talents hors des Etats arabes, s'efforcer d'offrir aux professeurs et chercheurs un environnement de travail stimulant, dans lequel la liberté de l'enseignement et l'indépendance des établissements d'enseignement supérieur sont respectées".

Les Etats signataires de cette convention, fruit d'un processus de trois ans de discussions, prennent également l'engage-

ment de promouvoir par divers moyens la confiance dans la qualité et l'intégrité des titres, notamment en encourageant la créativité dans l'enseignement supérieur, de promouvoir la confiance dans les mesures intégrées conçues pour définir, reconnaître et assurer la qualité des titres et renforcer les capacités afin de faciliter la mobilité entre les Etats parties et entre les régions et d'encourager la production d'informations pertinentes, accessibles, actualisées, transparentes et fiables et le partage de ces informations entre les organismes, parties et régions concernés, ainsi que d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur, promouvoir la crédibilité des certificats de l'enseignement supérieur dans les Etats parties, accroître la compétitivité de l'enseignement supérieur aux niveaux régional et international et encourager la création d'un organisme de contrôle de la qualité afin de faciliter le processus d'accréditation".

Les dispositions de la présente Convention s'appliquent aux études poursuivies et aux certificats et grades obtenus dans tout établissement d'enseignement supérieur relevant d'un établissement soumis à l'autorité d'un Etat partie et situé hors de son territoire, dans les limites autorisées par les dispositions en vigueur dans chaque Etat partie.





## L'OMS juge prématuré de déclarer victoire face au Covid



**L**e directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a averti mardi qu'il était trop tôt pour que les pays crient victoire face au Covid-19 ou abandonnent leurs tentatives d'enrayer la transmission du virus.

"Il est prématuré pour tout pays de se rendre ou de déclarer victoire", a déclaré Tedros Adhanom Ghebreyesus, en conférence de presse, inquiet face à une progression des décès dans la plupart des régions du monde.

Son appel à la prudence survient alors que certains pays envisagent le retour à la vie d'avant. Le Danemark a même franchi ce pas mardi, en dépit d'un niveau record de cas de Covid-19, s'estimant en mesure de le faire grâce à sa forte couverture vaccinale et à la moindre sévérité du variant Omicron.

Le chef des urgences de l'OMS, Michael Ryan, a dit craindre que certains pays veuillent - en raison de la pression politique - imiter les gouvernements qui assouplissent déjà les mesures, sans prendre en compte leur propre situation en matière de santé et de couverture vaccinale.

Maria Van Kerkhove, en charge de la gestion de la pandémie de Covid-19 à l'OMS, a également mis en garde contre un rapide relâchement des mesures.

"Nous appelons à la prudence car de nombreux pays n'ont pas encore atteint

le pic d'Omicron. Beaucoup de pays ont de faibles niveaux de couverture vaccinale", a-t-elle dit.

Et "plus de transmission signifie plus de décès", a rappelé le Dr Tedros.

Pour Mme Van Kerkhove, "ce n'est donc pas le moment de tout relâcher d'un coup".

"Nous recommandons toujours la prudence (...) y compris dans la levée de ces mesures qui doit être faite de façon

lente et constante, petit à petit. Car ce virus est très dynamique et nous avons encore beaucoup à apprendre de lui", a-t-elle encore souligné.

Depuis que le variant Omicron a été identifié pour la première fois il y a tout juste 10 semaines, près de 90 millions de cas ont été signalés à l'OMS.

"Nous sommes préoccupés par le fait qu'un récit s'est installé dans certains pays selon lequel, en raison des vaccins et de la transmissibilité élevée d'Omicron, et de sa moindre gravité, prévenir la transmission ne serait plus possible. Rien de tout cela ne pourrait être plus éloigné de la vérité", a affirmé le chef de l'OMS.

Pour le Dr Tedros, "ce virus est dangereux". Un message qu'il n'a de cesse de répéter depuis l'apparition du variant Omicron.

"Nous ne demandons à aucun pays de réinstaurer des confinements. Mais nous appelons tous les pays à protéger leur population en utilisant tous les outils disponibles, et pas que les vaccins", a-t-il souligné.

Affirmant que le virus va continuer à évoluer, il a appelé les pays à poursuivre les tests, la surveillance du virus et son séquençage: "Nous ne pouvons pas combattre ce virus si nous ne savons pas ce qu'il fait".

Il a également estimé que si le virus continue à évoluer, "les vaccins devront peut-être aussi évoluer".

### Un sous-variant du virus Omicron détecté dans 57 pays

**U**n sous-variant de la souche du coronavirus Omicron qui, selon certaines études, pourrait être plus contagieux que la version originale, a été détecté dans 57 pays, a annoncé mardi l'OMS.

Omicron, qui se propage et mute rapidement, est devenu le variant dominant dans le monde depuis qu'il a été détecté pour la première fois en Afrique australe il y a dix semaines.

Dans son bulletin épidémiologique hebdomadaire, l'Organisation mondiale de la santé explique que ce variant, qui représente plus de 93% de tous les spécimens de coronavirus collectés au cours du mois écoulé, compte plusieurs sous-variants : BA.1, BA.1.1, BA.2 et BA.3.

Les BA.1 et BA.1.1 - les premières versions identifiées - constituent toujours plus de 96% des séquences Omicron téléchargées dans la base de données mondiale GISAID.

Mais on constate une nette augmentation du nombre des cas impliquant la BA.2, qui compte plusieurs mutations différentes de la version originale, notamment sur la protéine spike marquant la surface du virus et qui est essentielle pour pénétrer dans les cellules humaines.

"Des séquences désignées BA.2 ont été soumises au GISAID par 57 pays à ce jour", a souligné l'OMS, ajoutant que, dans certains pays, ce sous-variant représentait désormais plus de la moitié des séquences Omicron recueillies.

L'OMS a déclaré que l'on savait encore peu de choses sur les différences entre les sous-variants et a demandé que des études soient effectuées sur les caractéristiques du virus, notamment sur sa transmissibilité, sa capacité à échapper aux protections immunitaires et sa virulence.

Plusieurs récentes études ont laissé entendre que BA.2 est plus contagieux que l'Omicron original.

Maria Van Kerkhove, l'un des principaux experts de l'OMS sur le Covid, a déclaré mardi à la presse que les informations sur le sous-variant étaient limitées, mais que certaines données initiales indiquaient que BA.2 avait "une légère augmentation du taux de croissance par rapport à BA.1".

Omicron provoque en général des maladies moins graves que les variants précédents du coronavirus et Mme Van Kerkhove a déclaré que rien ne montrait jusqu'à présent que le sous-variant BA.2 présentait davantage de gravité.



*Depuis que le variant Omicron a été identifié pour la première fois il y a tout juste 10 semaines, près de 90 millions de cas ont été signalés*

# La reine Elizabeth passe dimanche le cap de 70 ans de règne

La reine Elizabeth II, monarque la plus célèbre de la planète, passe dimanche le cap historique des 70 ans de règne, alors que ses apparitions sont devenues rares depuis des soucis de santé en octobre.

Aucun monarque vivant n'a régné aussi longtemps.

Traditionnellement, le 6 février est pour elle une journée douce-amère, de recueillement privé, au domaine royal de Sandringham. Car c'est à la fois la date de son accession au trône en 1952 à 25 ans, mais aussi celle du décès de son père le roi George VI d'un cancer du poumon à 56 ans, auquel elle était très attachée.

Rien ne laisse penser qu'il en sera autrement cette année. Aucun événement public n'a été annoncé.

La reine de 95 ans, toujours extrêmement populaire après une vie entièrement dévouée à la Couronne, a discrètement rejoint le 23 janvier Sandringham, à 3 heures au nord de Londres. Elle y passe généralement deux mois autour des fêtes, mais avait cette année repoussé son départ en raison du variant Omicron du Covid très virulent à Londres en décembre. Elle devrait y rester plusieurs semaines.

Quatre jours de festivités, joyeusement attendues par les Britanniques, ont été annoncés dans tout le pays début juin pour célébrer son Jubilé de platiné.

"Trooping the Colour", la parade qui célèbre officiellement son anniversaire chaque année, ouvrira ce long week-end férié avec 1.400 soldats, 200 chevaux et 400 musiciens le 2 juin. Un grand concert est prévu à Buckingham Palace le 4, et 200.000 déjeuners du Jubilé



entourés de voisins et amis sont annoncés le 5 juin. L'un de ces déjeuners, à Windsor, espère battre le record mondial du plus grand pique-nique, avec quelque 1.600 participants.

Un concours de gâteaux a également été lancé, et une reconstitution historique des 70 années de règne d'une reine qui a traversé imperturbable les époques et les crises, mêlera tradition britannique, histoire et artistes de rue le 5 juin.

A Sandringham, Elizabeth II s'est installée à Wood Farm, plutôt que dans le grand manoir du domaine, selon la presse britannique. C'est dans cette maison relativement modeste et isolée de cinq chambres, d'où l'on peut

voir la mer du Nord, que son époux le prince Philip, décédé en avril dernier, avait pris sa retraite en 2017, avant que la pandémie de Covid ne l'oblige à retourner au château de Windsor. Il aimait y passer ses jours à lire, peindre et se promener. Elle y appréciait aussi quand elle le pouvait une vie allégée de l'habituelle pompe royale.

Lors du déplacement de la reine à Sandringham, une photo l'a montrée assise à l'arrière d'une Range Rover, portant sur la tête un foulard en soie avec un imprimé d'oiseaux.

Sandringham a toujours été pour elle un endroit spécial : lieu de retraite de Philip, c'est là qu'était mort son père, mais

aussi son grand-père George V et la mère de George V, la reine Alexandra.

Depuis ses ennuis de santé inexpliqués en octobre, quand ses médecins lui ont demandé de réduire ses activités, les apparitions publiques de la reine Elizabeth II se comptent sur les doigts de la main. La dernière remonte à son message de Noël enregistré, largement consacré à son "Philip bien aimé". Elle avait confié à quel point son regard "espiègle" et son rire lui manquaient. Ils étaient restés mariés 73 ans.

Avant Elizabeth II, seuls deux monarques dans l'histoire ont atteint le cap de 70 ans de règne : Louis XIV, roi de France

qui a régné 72 ans et 110 jours de 1643 à 1715, et le roi de Thaïlande Bhumibol Adulyadej (70 ans et 126 jours de 1946 à 2016).

Ces dernières semaines n'ont pas été faciles pour elle. Mi-janvier elle a retiré à son fils Andrew, souvent décrit comme son préféré, ses titres militaires et patronages et lui a fermé la porte à tout retour à la vie publique, en raison du procès civil qui le menace à New York. Le prince est accusé d'agression sexuelle d'une mineure il y a 20 ans, que lui aurait procurée le pédophile défunt Jeffrey Epstein.

Une ombre pesante sur les fêtes du Jubilé, dont la reine de 95 ans se serait bien passée.

## 20 ans de prison requis contre un ancien ministre algérien de l'Energie

Le parquet a requis mardi 20 ans de prison ferme pour corruption à l'encontre de l'ex-ministre algérien de l'Energie Chakib Khelil, en poste pendant 10 ans sous la présidence d'Abdelaziz Bouteflika et qui se trouve en fuite à l'étranger.

"Le procureur du tribunal de Sidi M'hamed à Alger a requis 20 ans de prison ferme contre Chakib Khelil et 10 ans ferme pour l'ancien patron du géant public des hydrocarbures Sonatrach, Mohamed Meziane, jugé lors du même

procès", a indiqué l'agence APS.

Les peines de prison requises sont assorties de lourdes amendes avec confiscation de tous les biens de M. Khelil ainsi que ceux de sa famille, selon l'agence.

Le parquet a également demandé la confirmation du mandat d'arrêt international lancé en 2019 contre M. Khelil, en fuite à l'étranger, a ajouté l'agence.

Les deux anciens hauts responsables sont poursuivis avec d'autres co-prévenus pour "corruption dans l'affaire du complexe

gazier d'Arzew (Oran, ouest)", "octroi d'indus privilégiés", "abus de fonction" et "conclusion de marchés en infraction aux lois et à la réglementation", selon l'agence de presse APS.

M. Khelil est jugé par contumace alors que M. Meziane purge une peine de prison en Algérie dans le cadre d'une autre affaire.

Lors de ce procès, plusieurs entreprises étrangères actives dans le secteur énergétique sont également poursuivies, selon l'APS qui n'en précise pas les noms.

M. Khelil, 82 ans, avait quitté le gouvernement en 2010 après avoir été éclaboussé par des accusations de malversations financières contre le PDG et des hauts cadres de l'époque du groupe Sonatrach, finalement condamnés.

En 2013, la justice algérienne avait émis un mandat d'arrêt international contre lui dans le cadre d'une enquête sur le versement de commissions par une filiale du géant italien ENI pour l'obtention de contrats en Algérie, scandale qui a fait l'objet de plusieurs pro-

cès en Italie et en Algérie.

Réfugié aux Etats-Unis, il était rentré en 2016 en Algérie après l'abandon des poursuites contre lui avant de repartir à l'étranger lorsque la procédure a été relancée.

Après la chute de Bouteflika le 2 avril 2019 sous la pression des manifestations du mouvement de protestation Hirak et de l'armée, la justice a lancé une série d'enquêtes sur les affaires auxquelles étaient mêlés les hommes de son entourage.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

AÏDE-MÉMOIRE	UN TANTINET	LETTRES DE ROSLIN	NUÉE RÈGLE PLATE	IL DONNE DES CARTONS	RANIME	LIT TOUT BAS	LIEU DE DÉLICES	AUTOUR
RENÉGAT					EN SEPTEMBRE			
OPPOSÉ À ENTRÉE					HYMNE			
			RAYER PARTIE DU CORPS					
AFFÛTA	GAZ RARE	DERRIÈRE LA CORNÉE			PARTIE D'UN ANION			
DISPENSÉE						VOYELLES DE BAS SYMBOLE EN HAUT DU XÉNON COMBLÉ	PRONOM	
DÉMONSTRATIF		COLÈRE	DIATRIBE	PARTIE DE L'INTESTIN GRÈLE	DEUXIÈME VERTEBRE DU COU			
RENDRE HOMOGÈNE					PREMIÈRE DAME COURT			
ÉTHIQUE				ASSEZ BIEN EN BOSNIE		QUELCONQUE OISEAU	ÂGES	
BERGE	INDISPENSABLE RÉCUSA							
	ROMAINS	POSSESSIF PRONOM			NOTA BENE POSSESSIF		NOTE	
RÉFRAC-TAIRE AUX INFECTIONS				CACHER				
SPECIALISTE DE L'ISLAM				PROJETÉS				

Solution mots flechés d'hier

ENQUÊTE	M	ENQUÊTE	N	PALTIÈRE DE PESTIC	C	MOÛSÉ	COÛS	A	MOÛSÉ BIEN	F	COÛS
GAÛTE AU SÛCET	I	N	A	V	O	U	A	B	L	E	
ENQUÊTE	N	U	R	A	B	R	I	I	N	I	F
A	F	I	L	I	G	R	A	N	E	N	A
A	A	L	U	A	N	T	E	T	U		
A	T	E	T	E	I	E	L	E	C		
A	U	M	M	I	E	V	R	E	I		
A	S	R	E	V	E	R	N	A	L		
A	E	N	S	A	U	T	E	B	L		
A	T	E	T	N	O	L	I	S	E		
A	D	E	R	A	I	L	O				
A	P	O	T	E	N	T	I	E	L	L	E
A	I	R	E	E	N	E	U	E			

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki

**Elkandoussi Elmardi**  
**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach  
**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki  
**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmoutya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Responsible des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki

**Elkandoussi Elmardi**  
**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach  
**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki  
**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmoutya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Responsible des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdad  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaiter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: (0522 31.00.62  
(0522 62.32.32  
(0522 60 23 44  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE  
130 / 64

Site web:  
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

**المغرب OJD MAROC**  
2017  
www.ojd.ma



### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

**HORIZONTALLEMENT**

- 1- Machine gigantesque
- 2- Sous l'email - Contracté
- 3- Décoder - Détruisit
- 4- Fosses septiques
- 5- Coordonnant - Veillées
- 6- Nouveau - Amour divin
- 7- Ecrivains
- 8- Courroux - Note - Terme
- 9- Dément - Livide
- 10- Porte - défini

**VERTICALEMENT**

- 1- Dix siècles
- 2- Pilote
- 3- Destin - Déduisent
- 4- Fraction - Iridium
- 5- Métal - Contenant de l'acide idhydrique
- 6- Ultime
- 7- Ventilés
- 8- Filets de pêche - Bien s'y oppose
- 9- Assassina - Entre deux étapes
- 10- Transport - Possessif

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	E	X	A	C	T	I	T	U	D	E
2	N	E		R	O	D	E		E	X
3	V	R	A	I	M	E	N	T		T
4	A	X	I	S		A	T	O	U	R
5	S	E	S		A	L	A	R	M	E
6	E	S	S	E	S		T	R	A	M
7	M		E	G	E	R	I	E		E
8	E	C	L	O	S		O	N	T	
9	N		L	U		E	N	T	R	E
10	T	S	E	T	S	E		S	I	L

### Grilles de sudoku

**Facile**

				3	8			
	4	7		5	8			
5			9	7		6	3	
9	5	6		3				
4	7		8		9		1	5
			4		2	6	9	
	9	8		2	4			1
			1	8		9	4	
3		5						

**Moyen**

	5	6	4					8
4	8							6
	1	2			3	4		
				9				8
		8	5		7	1		
	4			1				
		7	2			6	9	
	6						2	1
8			1	9				7

**Difficile**

	7	1		5				
	2	9			8			
		3					7	
			2	6				1
1	9		4		3		8	2
5				8	1			
	1					2		
			1			4	3	
				4		8	1	

**Expert**

			6			5		7
					9	4		2
			8				1	
		2		6		3		4
		7				9		
6	9		4			2		
	7				2			
8	5	7						
4	3			1				

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

**Facile**

4	8	3	6	1	5	9	7	2
2	5	6	9	4	7	3	1	8
7	9	1	3	2	8	5	6	4
5	3	2	1	8	6	4	9	7
9	6	7	2	3	4	1	8	5
8	1	4	7	5	9	2	3	6
1	2	8	4	7	3	6	5	9
3	7	9	5	6	2	8	4	1
6	4	5	8	9	1	7	2	3

**Moyen**

1	4	6	8	7	9	3	5	2
3	9	5	1	2	4	7	8	6
2	8	7	6	3	5	1	4	9
6	2	4	7	9	1	8	3	5
9	1	8	2	5	3	6	7	4
5	7	3	4	6	8	2	9	1
4	5	1	3	8	2	9	6	7
7	3	2	9	4	6	5	1	8
8	6	9	5	1	7	4	2	3

**Difficile**

1	4	9	3	2	8	7	6	5
5	8	7	4	1	6	3	9	2
2	3	6	7	5	9	4	8	1
8	5	3	6	4	1	2	7	9
9	2	4	8	7	5	6	1	3
6	7	1	9	3	2	8	5	4
4	6	8	1	9	3	5	2	7
3	1	2	5	6	7	9	4	8
7	9	5	2	8	4	1	3	6

**Expert**

2	1	7	4	6	9	8	3	5
4	3	9	5	2	8	6	7	1
8	6	5	1	3	7	4	9	2
6	5	8	3	4	1	9	2	7
9	4	3	8	7	2	1	5	6
7	2	1	9	5	6	3	8	4
1	9	6	2	8	5	7	4	3
5	8	4	7	1	3	2	6	9
3	7	2	6	9	4	5	1	8



Programme Al Moutmir pour la filière oléicole

## Amélioration du rendement des plateformes de démonstration en 2020-2021

Les plateformes de démonstration (PFD) du programme Al Moutmir pour la filière oléicole ont enregistré une augmentation du rendement à l'hectare de près de 20%, durant la campagne 2020/2021, indique l'OCP.

Ainsi, le rendement moyen enregistré au niveau des PFDs a été de 5,5 t/ha, tandis que les parcelles témoins ont enregistré un rendement moyen de 4,6 t/ha pour la même période, précise l'OCP qui vient de dévoiler les résultats des PFD-Olivier/ campagne 2020-2021 de l'initiative Al Moutmir.

S'agissant de la croissance végétative des nouvelles pousses, elle a été améliorée de 9% au niveau des plateformes par rapport à leurs témoins respectifs, souligne l'OCP qui note que la conduite technique améliorée ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies ont contribué d'"une façon remarquable" à l'amélioration du poids et du calibre du fruit à hauteur de plus de 10% par rapport aux parcelles témoins.

Les résultats de ses plateformes qui ont fait l'objet d'un webinaire organisé récemment, font en outre ressortir que le programme de production intégré adopté dans les plateformes de démonstration de la culture de l'olivier a amélioré la marge bénéficiaire des agriculteurs de plus de 32%, rapporte la MAP.

Par ailleurs, l'OCP précise qu'en vue de capitaliser sur les remontées des plateformes de démonstration et faciliter le partage de ces remontées avec l'écosystème, une application digitale a été mise en place par l'équipe Al Moutmir. Il s'agit d'"Agritrial", qui permet aujourd'hui la digitalisation de la conduite agronomique des parcelles de démonstration et la remontée en temps réel d'informations fines sur l'évolution des plateformes (stades phénologiques, couleurs, stress, taille, photos & vidéos des plantes...).

Ce gisement d'informations est mis à la disposition de l'écosystème scientifique, académique et économique et fait l'objet de symposiums annuels dans le cadre d'Al Moutmir Open Innovation Lab avec les différents acteurs de la filière, relève OCP.

Cet outil, poursuit l'OCP, pourrait servir aussi les différentes institutions qui conduisent des essais et démonstrations et permettrait de nourrir une plateforme collaborative nationale ouverte aux étudiants, aux chercheurs et aux acteurs qui portent un intérêt à la filière.

Le programme des plateformes de démonstration est un pilier phare du modèle de développement agricole OCP-Al Moutmir, rappelle la même source.

Puissant outil de vulgarisation en matière de démonstration des recommandations scientifiques et d'innovations agricoles, ce programme couvre plusieurs groupes de cultures (céréales et légumineuses, arboriculture, maraîchage...). Plus de 17.700 plateformes de démonstration ont été lancées et pilotées depuis le début de l'initiative.

# Le déficit commercial se creuse à près de 200 milliards de DH

Faut-il s'en inquiéter ? Selon les chiffres publiés par l'Office des changes, le déficit commercial du Maroc a frôlé les 200 milliards de dirhams (précisément 199,74 MMDH) à fin décembre 2021. Il a ainsi bondi de 25% par rapport à l'année 2020.

Selon les mêmes données, le taux de couverture s'est stabilisé à 62,1% à fin décembre dernier.

En comparaison, en novembre 2021, le déficit commercial s'était établi à 181,01 MMDH en hausse de 26,4%. Il s'était affiché à 164,17 MMDH en progression de 26,6% en octobre dernier après avoir bondi à 151,84 MMDH (25,5%) en septembre de la même année.

Il est à noter que les exportations se sont situées à 326.902MMDH au titre de l'année 2021 en hausse +24,3% (63,81 MMDH) par rapport à fin 2020, comme l'a relevé l'Office des changes dans son bulletin mensuel des indicateurs des échanges extérieurs du mois de décembre 2021.

Comparativement à fin 2019 (période avant la crise liée au Covid19), les chiffres couvrant cette période montrent que les ventes ont progressé de +14,9%. Ainsi que les importations qui ont atteint 526,64 MMDH correspondant à une augmentation de 24,5% (39,97 MMDH) par rapport à fin 2020



et de 7,3% par rapport à fin 2019.

Dans le détail, l'accroissement des importations de marchandises (+24,5%) est attribué à « l'augmentation des achats de l'intégralité des groupes de produits, principalement, des produits finis de consommation (+28,19 MMDH), des produits énergétiques (+25,76 MMDH), des demi produits (+22,10 MMDH) et des biens d'équipement (+13,75 MMDH) ».

Selon l'Office des changes, la hausse des importations des produits finis de consommation (+29,7%) s'explique en grande partie par l'augmentation des achats de voitures de tourisme (+46,5%, soit +5,86 MMDH) et ceux des médicaments et autres produits pharmaceutiques (+68,4% ou +5,23 MMDH) attribuable à l'acquisition de vaccins anti-Covid19.

Il est à souligner que la part des achats de produits finis de consommation dans le total des importations s'est située à 23,4%, d'après le bulletin mensuel de l'Office.

La même source indique que la facture énergétique a de son côté augmenté de 51,6%. Ce, suite à « la hausse des approvisionnements en gas-oils et fuel-oils (+12,65 MMDH) tributaire de l'accroissement des prix de 38,5%, conjugué à l'élévation des quantités importées de 11,4%.

Qu'à cela ne tienne, à fin décembre 2021, il ressort des données recueillies que « les importations de ce produit demeurent inférieures à celles affichées à fin 2018 et à fin 2019 », a noté l'Office des changes.

S'agissant des exportations de marchandises, il ressort des mêmes données qu'à fin décembre 2021 celles-ci ont atteint 326,90 MMDH contre 263,08 MMDH un an auparavant, soit une hausse de 24,3% (+63,81 MMDH).

Selon le bulletin mensuel de l'Office, « cet accroissement concerne, essentiellement, les exportations des phosphates et dérivés ainsi que l'ensemble des autres secteurs ».

Avec une hausse de 57,1% (+29,02 MMDH) par rapport à l'année précédente les ventes des phosphates et dérivés se sont établies à 79,89 MMDH à fin décembre 2021, suite à l'augmentation de celles des engrais naturels et chimiques (+19,05 MMDH) due à l'effet prix en hausse de 71,4%. Alors que les quantités exportées de ce produit ont accusé une baisse de 7,1%.

En se situant à 83.783MMDH à fin décembre 2021, les exportations du secteur automobile ont, pour leur part, progressé de 15,9% (+11,50 MMDH) en raison de la hausse des ventes du segment de la construction (+35,2%).

S'il apparaît que les ventes du segment du câblage ont accusé une légère baisse de 1,9%, soit -489MMDH, on retiendra aussi que le nombre de voitures de tourisme exportées a affiché une hausse de 18,6% (358.745 voitures à fin décembre 2021 contre 302.426 à fin décembre 2020).

A noter que l'accroissement des ventes du secteur «Agriculture et agroalimentaire» de 9,2% (+5,77 MMDH), s'explique par la hausse simultanée des ventes de l'industrie alimentaire de 3,59 MMDH et celles de «Agriculture, sylviculture, chasse» de 1,97 MMDH.

Il faut toutefois souligner le fait que la part des ventes de ce secteur dans le total des exportations a perdu 2,9 points, puisqu'elle est passée de 23,8% à fin décembre 2020 à 20,9% à fin décembre 2021, selon le document.

Quant à l'évolution des exportations du textile et cuir (21,6%, soit +6,46 MMDH), elle s'explique par la hausse des ventes des vêtements confectionnés de 24,8% (+4,49 MMDH) et celles des articles de bonneterie de 29,5% (+1,71 MMDH).

L'Office des changes note néanmoins que «ces exportations restent en deçà de celles réalisées durant l'année 2019, soit -1,5%».

Alain Bouthy



Une évolution liée au renchérissement des importations à fin décembre 2021 (24,5%) plus important que celui des exportations (24,3%)

## Banques participatives: Augmentation de 43% des financements en décembre dernier

Les financements accordés par les banques participatives ont augmenté, en glissement annuel, de 43% à 19,33 milliards de dirhams (MMDH) en décembre 2021, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Ces financements se répartissent notam-

ment sur l'immobilier (16,3 MMDH), la consommation (1,15 MMDH), l'équipement (1,68 MMDH) et la trésorerie (59 millions de dirhams), précise BAM dans un document sur les statistiques monétaires du mois de décembre 2021.

Parallèlement, les engagements des banques participatives ont dépassé 6,6 MMDH auprès des banques et ce, sous forme principalement de refinancement à travers le produit de "Wakala bil Istithmar" et de dépôts à vue reçus des banques mères,

fait savoir la même source.

Les comptes chèques et comptes courants ont, quant à eux, grimpé de 33,5% à plus de 5,37 MMDH, alors que les dépôts d'investissement ont atteint près de 1,62 MMDH.

# Covid-19: Les IDE tiennent le coup

Les investissements directs étrangers (IDE) ont réussi à faire preuve d'une résilience remarquable face aux répercussions de la crise liée à la pandémie de Covid-19 et ce, à la faveur de mesures entreprises pour améliorer continuellement le climat des affaires et renforcer l'attractivité du Royaume.

Cette résilience a été, d'ailleurs, confirmée par les récentes statistiques de l'Office des changes qui font état d'une amélioration du flux net des IDE de 13,9% à plus de 16,9 milliards de dirhams (MMDH) au titre des onze premiers mois de l'année écoulée.

À l'origine de cette évolution, une hausse des recettes de 10,2% à près de 27,27 MMDH, plus importante que celle des dépenses (10,3 MMDH).

Concrètement, elle s'inscrit dans un contexte de reprise économique, dans lequel les différents investisseurs avaient anticipé une augmentation de la demande adressée au Maroc. C'est ce qu'a expliqué Younes Chebihi, enseignant à l'Université de Bordeaux et membre du Laboratoire fran-

çais "Bordeaux Sciences Économiques" (BSE).

Malgré la récession de 2020, les flux des IDE n'ont connu qu'une légère contraction, à l'opposé d'autres pays de la région qui étaient beaucoup plus sensibles à ce choc, a-t-il fait remarquer dans une interview accordée à la MAP.

Les autorités économiques du pays, a poursuivi M. Chebihi, ont contribué de manière significative à cette résilience, en envoyant plusieurs signaux aux investisseurs, aussi bien sur le plan sanitaire qu'économique.

Concernant le premier volet, l'universitaire a noté que la gestion était "exemplaire" à plusieurs égards, notamment au niveau de la vaccination qui avait démarré très tôt et qu'aucun reconfinement n'a été déployé après la première vague, ce qui a assuré la continuité de l'activité, en particulier dans le secteur industriel.

Sur le plan économique, les autorités ont déployé une batterie de mesures, aussi bien conjoncturelles que structurelles, notamment la création du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, ayant sans doute rassuré les investisseurs sur les perspectives économiques du pays, a-t-il fait valoir.

### Un avenir prometteur en vue !

Interrogé sur les perspectives d'évolution des IDE, M. Chebihi a souligné qu'elles sont "très positives", grâce à la dynamique créée par le Royaume, depuis les années 2000, à travers l'édification de plusieurs grands chantiers



d'équipement, à l'instar des infrastructures et des grandes zones industrielles, notamment l'usine "Renault" à Tanger.

C'est ainsi que le secteur industriel, tiré par l'industrie automobile, a joué un rôle capital dans l'attraction des IDE durant la dernière décennie, avec une part croissante dans ces flux qui a presque quadruplé en 10 ans, a relevé l'enseignant à l'Université de Bordeaux

Cette dynamique a vocation à s'accélérer après deux événements majeurs de l'année 2021, à savoir la présentation du nouveau modèle de développement (NMD), qui offre une perspective de long terme aux investisseurs sur les ambitions du Royaume et la formation du nouveau gouverne-

ment qui compte dans ses rangs de grandes compétences, a précisé M. Chebihi.

Dans ce sillage, il a évoqué deux initiatives s'inscrivant dans cette dynamique, à savoir la création de la marque "MoroccoNow" qui a pour but de faire connaître les ambitions du Royaume en matière d'investisse-

ments internationaux, ainsi que l'initiative "MoroccoTech" qui veut faire du pays une vraie "Digital Nation" pour les investisseurs... Des actions parmi d'autres qui font montre d'une forte volonté d'améliorer davantage l'attractivité des IDE.

Par Yosra Bougarba (MAP)

## Les IDE augmentent de 20,5% en 2021

Le flux net des Investissements directs étrangers (IDE) a enregistré une hausse de 20,5% à plus de 20,17 milliards de dirhams (MMDH) à fin décembre 2021 contre 16,74 MMDH une année auparavant, selon l'Office des changes.

Cette évolution est attribuable à une hausse des recettes de 17% (à 32,19 MMDH), plus importante que celle des dépenses (+11,5% à 12,02 MMDH), précise l'Office qui vient de publier ses indicateurs mensuels des échanges extérieurs du mois de décembre 2021.



Une résilience confirmée par les récentes statistiques de l'Office des changes

# Hausse de 2,9% de l'IPC à Tanger

L'indice des prix à la consommation (IPC) des ménages à Tanger a enregistré une hausse de 2,9% en décembre dernier par rapport au même mois de l'année précédente, et une baisse de 0,1% comparé à un mois auparavant.

L'indice des prix des produits alimentaires a augmenté de 4,8% en décembre dernier par rapport au même mois une année auparavant, sous l'effet de la hausse qui a affecté les prix des "huiles et graisses" de 18,9%, des "poisson et fruits de mer" et des "légumes" de 7%, du "pain et céréales" de 4,9%, du "lait, fromage et

œufs" de 4,2%, du "sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie" de 2,8%, des "viandes" de 1%, du "café, thé et cacao" de 0,5%, des "eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus de fruits et de légumes" de 0,2%, et du "tabac" de 2,3%, a indiqué un communiqué de la direction régionale du Haut-commissariat au plan (HCP).

La variation annuelle de l'indice des produits non alimentaires a également augmenté de 1,9%, alors que la variation dans les prix des divisions qui constituent les produits non alimentaires a fluctué entre une diminution de 1% pour la "communication" et une augmentation

de 4,7% pour le "transport", a précisé la même source. En glissement mensuel, la MAP rapporte que l'indice des prix des produits alimentaires a diminué de 0,4%, en raison de la baisse des prix des "fruits" de 4,9%, des "poisson et fruits de mer" de 4,6%, des "viandes" de 3,2%, et du "lait, fromage et œufs" de 0,1%.

S'agissant de l'indice des produits non alimentaires, il a stagné durant la même période, a fait savoir le communiqué, notant que cette stagnation est due à la hausse des prix des divisions des "articles d'habillements et chaussures" de 0,5%, les "logements, eau, électricité

et autres combustibles" de 0,2% et les "biens et services divers" de 0,1% et à la baisse des prix des "meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer" et du "transport" de 0,3% et des "loisirs et culture" de 0,1%, tandis que les indices des autres divisions sont restés constants. L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il contribue au suivi et à l'analyse de la situation économique, et constitue un élément essentiel pour la mise en place de la politique financière et l'indexation des contrats entre les différents partenaires socioéconomiques.

# Art & culture

## “Eric Zemmour, un outrage français”

### *Le nouvel essai de Driss Ajbali dans les librairies*

“Éric Zemmour, un outrage français”, le nouveau livre du sociologue Driss Ajbali, vient de paraître au Maroc aux éditions “La Croisée des chemins”.

Publié simultanément par trois éditeurs différents et dans quatre pays, le Maroc et la France (La Croisée des chemins), la Tunisie (Nirvana) et l’Algérie (Frantz Fanon), l’ouvrage ose une analyse et un décryptage du phénomène Zemmour et de sa prodigieuse irruption dans l’arène électorale et politique française. En soi, cette édition commune des trois pays du Maghreb est une première.

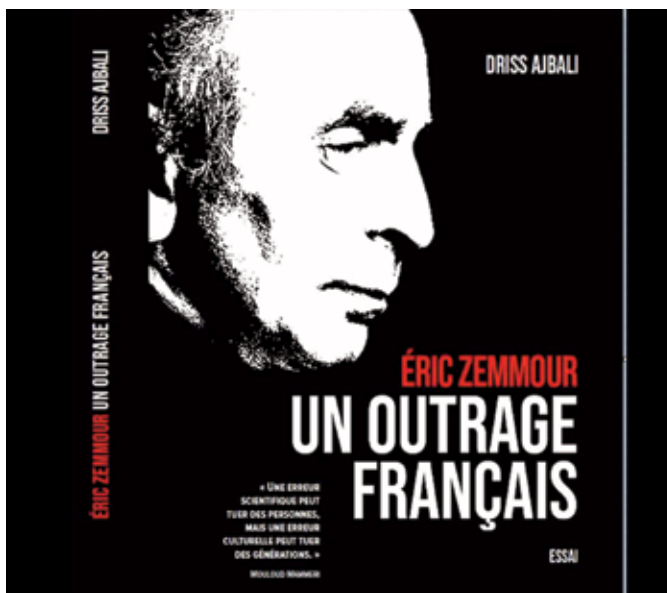
Dans cet essai “coup de poing”, l’auteur y tente “de revenir, année par année, événement, le plus souvent tragique, après événement, livre par livre, pour essayer de comprendre comment des minorités, de part et d’autre, ont préempté le débat français, pour le réduire quand ce n’est pas à coups de sur-enchères mémorielles et de concurrences victimaires, en une polémique sans fin dans une société où on ne vit plus côte à côte, mais ‘face à face’,

le tout sur un fond de dérives, réelles, dans certaines parties du territoire français”.

L’ouvrage, de 570 pages (17 chapitres en plus d’une introduction et d’un épilogue), chevauche toutes les années 2000. Il décèle comment “dans une forme d’accompagnement à distance du lepénisme, de nombreux livres et autres essais ont balisé le chemin pour qu’en 2022, Eric Zemmour en vienne à tenter de passer de la réflexion à l’action”.

Pour Driss Ajbali, Eric Zemmour est “venu tard sur ces questions, depuis 2006 et pour être exact depuis 2008”. Non seulement ce journaliste politique “a raflé la mise de tous les néo-réactionnaires mais, avec sa radicalité, il en est venu à littéralement centrer Marine Le Pen, devenue, pour le coup, une figure convenable”, lit-on en quatrième de couverture.

Traitant des questions de la violence urbaine, de l’Islam institutionnel, du CCIF, des indigènes de la République et des livres de Zemmour, l’auteur déclare que “les responsabilités sont partagées”



et qu’il s’agit, pour lui, dans cet ouvrage, d’être “sans concession et de rendre à César ce qui est à César et à Omar ce qui est à Omar”.

L’auteur souligne qu’il est impossible de comprendre la dimension déroutante prise par ce polémiste sans revenir sur les circonstances qui, depuis vingt ans, ont préparé son avènement, faisant savoir que l’ambition de cet essai est de revenir chaque année, depuis 2000 jusqu’à 2017, année de l’élection d’Emmanuel Macron, et tenter d’identifier, dans une démarche du Petit Poucet, pierre par pierre, ou plutôt livre par livre, pour se frayer un chemin qui mène vers l’éclaircie. Il s’agit aussi de comprendre comment un journaliste chevronné, amoureux de Jacques Bainville, de Jules Michelet, de Fernand Braudel, de Napoléon, a littéralement changé de métier pour devenir l’un des puissants idéologues organiques des réactionnaires français... avant de finir comme “un outrage français”.

Dans son avant-propos, Hubert Seillan, avocat au barreau de Paris et de

l’éditeur, souligne que ce livre “n’est en aucun cas une forme de règlement de compte avec Eric Zemmour”. Il est une réponse, un engagement de la part de trois maisons d’édition du Maghreb qui ont choisi de comprendre l’histoire de la montée en puissance et la banalisation de cette rhétorique mortifère.

Sociologue de formation, Driss Ajbali a une longue expérience dans le domaine de l’immigration, la banlieue et la violence urbaine. Très actif dans le domaine associatif, M. Ajbali a été directeur d’un centre social et culturel durant une décennie, avant de rejoindre l’équipe de Catherine Trautmann en 1996 pour travailler sur le phénomène des voitures brûlées. Il a présidé, pendant plusieurs années, le Comité d’action en faveur des immigrés, mis en place en France en 1952.

Membre durant deux mandats du CCDH et membre du Conseil de la communauté marocaine à l’étranger (CCME) depuis 2008, Driss Ajbali est le médiateur de l’Agence marocaine de presse (MAP) depuis 2020.

## Sortie du livre “Le mot, la plume et la plaie” du journaliste Belkassam Amenouzou



Le journaliste marocain Belkassam Amenouzou vient de publier son premier livre qui porte l’intitulé évocateur “Le mot, la plume et la plaie” (Éd. Rayan Printing).

Cet opuscule (137 pages-format moyen) rassemble des articles publiés par l’auteur dans différents journaux nationaux ainsi que des analyses et des commentaires diffusés sur les médias sociaux où il est particulièrement actif et à travers lesquels il apporte un regard politique aussi bien actuel que rétrospectif sur les grands dossiers du Maroc, sa dimension africaine mais aussi des questions lancinantes sur les plans régional et international.

Dans sa préface, Myriam Allamar, enseignante-chercheuse en communication au Québec (Canada), relève que “le point de vue critique de l’auteur sur la communication au Maroc apporte aux lecteurs des précisions convaincantes”, indiquant qu’il aborde, entre autres, dans son livre les questions de la cré-

dibilité des médias sur le Net, le danger de la désinformation, le paysage politique marocain, la désaffection croissante des jeunes pour la politique, la problématique de l’enseignement ou encore la place de plus en plus prépondérante du Maroc en Afrique.

Sur ce coup d’essai, Belkassam Amenouzou, Kassem pour les intimes, confie qu’il ressent un immense plaisir dans ce passage à l’acte. “Un passage à l’écriture. Et non pas une écriture de passage”, note-t-il dans une déclaration à la MAP. Une manière, pour lui, de signifier qu’il compte bien récidiver.

Et d’ajouter que pour lui, “la plume, qui s’investit toujours sur la trajectoire de l’apprentissage, coule aujourd’hui dans le sens de combattre l’oubli par la résistance des mots, après la mort”.

Au total, le livre donne à lire 57 articles et autres contributions de l’auteur dans la presse aussi bien partisane qu’indépendante et sur les réseaux sociaux. Notamment un arti-

cle intitulé “Sahara marocain: la rage folle d’Alger”, et qui n’a pas pris une ride depuis sa publication le 3 février 2016 dans les colonnes du quotidien Al Bayane.

“Le régime algérien est décidément entré dans une rage folle. Pour faire face à la crise qui secoue le pays, il n’a pas trouvé d’alternative que tenter de l’exporter et détourner, par ailleurs, l’opinion publique algérienne de ses vraies préoccupations quotidiennes. En pareilles situations, la cible privilégiée a toujours été le Maroc”, écrivait-il avant d’ajouter que par leurs manœuvres, “les décideurs algériens tentent d’alimenter l’illusion et d’étendre l’utopie dans les camps de Tindouf où le désespoir est à son comble. Et en même temps, ils cherchent à souiller l’image du Maroc et à nuire à ses intérêts. Sur ce registre, Alger ne compte pas et ses généraux deviennent généreux ! Ainsi, elle finance abondamment des lobbys pour +lober+ le Maroc”.

## Brèves et rendez-vous culturels

La Fondation Al Mada, en partenariat avec le Musée en Herbe de Casablanca, organise le 9 février et le 23 mars de 15h à 17h, à la Villa des arts de Casablanca, une après-midi pour enfants de 6 à 9 ans.

Le concept "Les mini Z'expos" est un moyen simple de faire découvrir la vie d'un peintre et son œuvre aux enfants. Grâce à une mallette pédagogique constituée de 7 tableaux (reproductions autorisées) du peintre choisi et de jeux (observation, manipulation, gestuelles) autour des tableaux présentés, la médiatrice va stimuler l'imagination de l'enfant et l'initier à la vie du peintre.

L'animation est suivie d'un atelier artistique au cours duquel les enfants réalisent une création à partir d'une des œuvres présentées.

Par ailleurs, le Comité d'organisation du Festival international cinéma et littérature de Safi (FICLS) a annoncé le report de la deuxième édition du festival en l'organisant du 21 au 27 octobre prochain. Le Festival international cinéma et littérature de Safi (FICLS), a pour vocation d'unir deux modes d'expression artistique (cinéma et littérature). Ses éditions œuvrent à assurer la présence de réalisateurs et de romanciers connus et reconnus de par le monde.

Plusieurs distinctions sont remises lors de ce festival, dans les deux catégories (longs et courts métrages). Parallèlement



aux séances cinématographiques, des ateliers de formation sont organisés au profit des jeunes de la région ainsi que des conférences.

Il est à noter que jusqu'au 7 mai 2022, le centre d'art contemporain la Villa du Parc (Annemasse, France) propose au public une immersion dans la culture marocaine avec l'exposition "Quand je n'aurai plus de feuille, j'écrirai sur le blanc de l'œil", qui réunit les artistes M'Barek Bouhchichi,

Abdessamad El Montassir et Sara Ouahdou, dont les œuvres mettent en lumière des narrations qui circulent entre les lignes de pratiques artisanales et poétiques au Maroc, et qui ont été considérées voire oubliées de l'Histoire.

Ouverte au public gratuitement depuis le 22 janvier, l'exposition est curatée par Gabrielle Camuset, commissaire d'exposition indépendante affiliée à la galerie Le Cube "Independent art room" de Rabat.

## Vernissage à Casablanca de l'exposition "Les constellations de la Terre"

Le vernissage de l'exposition "Les constellations de la Terre" de l'artiste plasticien Saïd Afifi a eu lieu, mardi à la galerie d'art "L'Atelier 21" à Casablanca.

Dans son solo show qui se poursuit jusqu'au 05 mars, l'artiste explore la dimension anthropologique de la révolution numérique, en cherchant à comprendre comment les nouveaux outils technologiques modifient en profondeur notre vision. Les toiles exposées bouleversent la perception du paysage et représentent des dessins qui viennent relayer différentes prises de vue satellitaires fascinantes qui transforment le genre de la peinture de paysage tel que défini dans l'histoire de l'art

et qui s'évertuent à faire émerger une nouvelle temporalité incluant tout autant le passé que le futur.

Dans ses œuvres qui invitent à la réflexion, Saïd Afifi traite les problématiques du paysage naturel, du biomimétisme et de l'impact des nouvelles technologies dans l'observation du monde.

Dans une déclaration à la MAP, Saïd Afifi a indiqué que cette exposition est une sorte d'anthologie sur la question du paysage, non seulement comme un espace mental, politique et poétique, mais aussi comme fatalité des lieux.

"Je pars du principe de corréler les moyens technologiques avec lesquels on

capte et on enregistre le monde avec l'histoire de la peinture", a-t-il expliqué, notant qu'entre les deux il y a un espace étroit qui n'engage ni l'un ni l'autre, et qui fonctionne comme une brèche poétique sur ces paysages. Dans cette approche, le paysage génère une certaine froideur étant donné qu'il est scruté par les moyens technologiques, a ajouté l'artiste, relevant que l'idée est de faire en sorte que ces paysages s'émancipent de leur fonction initiale pour retrouver une faculté de poésie et de beauté.

Né en 1983 à Casablanca, Saïd Afifi est lauréat de l'Institut des beaux-arts de Tétouan en 2008. Très doué à la fois en dessin et en peinture, avec un soin millimétré apporté dans le traitement du détail, il produit des œuvres à part dans le paysage plastique au Maroc.

Fasciné par l'archéologie, les lieux futuristes, les images scientifiques des montagnes et des fonds marins, Saïd Afifi ouvre au paysage, un genre classique, des possibilités d'expression inédites. Il apporte aussi la preuve que l'artiste peut exploiter les outils les plus à la pointe de la technologie pour donner une nouvelle vigueur à la peinture et au dessin.

Les œuvres de Saïd Afifi ont intégré des collections publiques et privées, notamment le Musée de Bank Al-Maghrib (Maroc) et le Musée d'art contemporain africain Al Maaden (Maroc).



## Bouillon de culture

### Série TV

La production d'une série télévisée dramatique sur le naufrage du ferry M/S Estonia, qui a coûté la vie à 852 passagers en 1994, devrait débuter en mai prochain, a rapporté mardi le radiodiffuseur public finlandais "YLE News".

Cette production de huit épisodes est présentée comme la série dramatique la plus chère produite en Finlande et disposera d'un budget de près de 15 millions d'euros. La série sera tournée en Finlande, en Suède, en Estonie et en Belgique et sera diffusée à la fin de l'année.

Le service de streaming C More, la société de production Fisher King, les chaînes suédoises TV4 et MTV Finland et Beta Film sont derrière la production. "Près de 30 ans se sont écoulés depuis l'accident et, grâce à la fiction, nous pouvons raconter de nouvelles perspectives sur ce qui s'est passé", a déclaré Matti Halonen, de Fisher King.

Le M/S Estonia, qui faisait la navette entre Tallinn et Stockholm, a coulé aux premières heures du 28 septembre 1994. Au total, 852 passagers sont morts et il n'y a eu que 137 survivants. Il s'agit de la pire catastrophe maritime en temps de paix dans les eaux européennes, et de la deuxième plus grave impliquant un navire européen après le naufrage du Titanic dans l'Atlantique Nord en 1932.

### Littérature

Shintaro Ishihara, romancier japonais devenu homme politique ultranationaliste et qui a gouverné la métropole de Tokyo pendant 13 ans, est décédé mardi à l'âge de 89 ans, a annoncé sa famille.

Ishihara est mort après avoir lutté contre un cancer du pancréas, a déclaré à la presse son fils aîné et ancien député, Nobuteru, assurant que son père "s'était bien battu contre le cancer mais qu'il avait fait une rechute en octobre de l'année dernière".

Né le 30 septembre 1932 à Kobe, cet ancien romancier à succès avait bâti sa popularité en politique sur le créneau du nationalisme, avec deux cibles de prédilection : la Chine et les Etats-Unis.

En 2012, il a provoqué une âpre dispute diplomatique entre le Japon et la Chine en annonçant un plan pour que le gouvernement métropolitain de Tokyo achète une grande partie des îles Senkaku revendiquées par la Chine.

Ce plan a conduit le gouvernement central à acheter finalement les trois îles inhabitées de la mer de Chine orientale, ce qui a entraîné un gel des relations bilatérales.

Ishihara espérait également que le Japon réécrivait sa Constitution rédigée par les Etats-Unis. Cette même passion est apparemment à l'origine de son retour tardif à la politique nationale, en 2012, après son passage de 13 ans au poste de gouverneur de Tokyo.

En tant que gouverneur, il a proposé d'accueillir les Jeux olympiques à Tokyo à l'été 2016, mais le Comité international olympique a préféré Rio de Janeiro. Il a ensuite présenté une candidature pour l'organisation des Jeux olympiques de 2020, qui a finalement été retenue par son successeur, Naoki Inose.

# La fin de l'économie du déjeuner gratuit

## HORIZONS

L'élaboration de politiques économiques intelligentes nécessite invariablement d'abandonner certaines difficultés aujourd'hui pour des gains futurs plus importants. Mais c'est une proposition politiquement difficile, surtout dans les démocraties. C'est toujours plus facile pour les élus de faire plaisir à leurs électeurs tout de suite, dans l'espoir que le projet de loi n'arrivera pas tant qu'ils sont encore en poste. De plus, ceux qui supportent la douleur causée par une politique ne sont pas nécessairement ceux qui en profiteront.

C'est pourquoi les économies plus avancées d'aujourd'hui ont créé des mécanismes qui leur permettent de faire des choix difficiles lorsque cela s'avère nécessaire. Les principaux d'entre eux sont les banques centrales indépendantes et les limites imposées aux déficits budgétaires. Il est important de noter que les partis politiques sont parvenus à un consensus pour établir et soutenir ces mécanismes, quelles que soient leurs propres priorités politiques immédiates. L'une des raisons pour lesquelles de nombreux marchés émergents sont passés de crise en crise est qu'ils n'ont pas réussi à parvenir à un tel consensus. Mais l'histoire récente montre que les économies développées aussi deviennent moins tolérantes à la douleur, peut-être parce que leur propre consensus politique s'est érodé.

Les marchés financiers sont redevenus volatils, en raison des craintes que la Réserve fédérale américaine doive resserrer considérablement sa politique monétaire pour contrôler l'inflation. Mais de nombreux investisseurs espèrent toujours que la Fed fera preuve de douceur si les prix des actifs commencent à chuter considérablement. Si la Fed leur donne raison, il deviendra d'autant plus difficile de normaliser les conditions financières à l'avenir.

L'espoir des investisseurs que la Fed prolonge la fête n'est pas sans fondement. Fin 1996, le président de la Fed, Alan Greenspan, a mis en garde contre «l'exubérance irrationnelle» des marchés financiers. Mais les marchés ont ignoré l'avertissement et se sont avérés corrects. Peut-être châtiée par la dure réaction politique au discours de Greenspan, la Fed n'a rien fait. Et lorsque le marché boursier s'est finalement effondré en 2000, la Fed a réduit ses taux, s'assurant que la récession était modérée.

Dans un témoignage devant le Comité économique mixte du Congrès l'année précédente, Greenspan a fait valoir que si la Fed ne pouvait pas empêcher «l'inévitable gueule de bois économique» d'un boom des prix des actifs, elle pourrait «atténuer les retombées lorsqu'elles se produiront et, espérons-le, atténuer la transition vers la prochaine extension. La Fed a ainsi assuré aux commerçants et aux banquiers que s'ils pariaient collectivement sur des actifs similaires, cela ne limiterait pas la



hausse, mais limiterait la baisse si leurs paris tournaient mal. Les interventions ultérieures de la Fed ont enraciné ces croyances, ce qui rend encore plus difficile pour la Fed de freiner les marchés financiers avec des mouvements modestes. Et maintenant que beaucoup plus de resserrement et de douleur conséquente peuvent être nécessaires, un consensus en sa faveur pourrait être plus difficile à atteindre.

La politique budgétaire est également coupable de colporter des mesures économiques soi-disant indolores. La plupart conviendraient que la pandémie a créé un besoin de dépenses ciblées (par le biais de prestations de chômage prolongées et généreuses, par exemple) pour protéger les ménages les plus durement touchés. Mais, en l'occurrence, les dépenses étaient tout sauf ciblées. Le Congrès américain a adopté des projets de loi de plusieurs milliards de dollars offrant quelque chose pour tout le monde.

Le programme de protection des chèques de paie (PPP), par exemple, a fourni 800 milliards de dollars de subventions (effectivement) aux petites entreprises dans tous les domaines. Une nouvelle étude de David Autor du MIT et de ses collègues estime que le programme a aidé à préserver 2 à 3 millions d'emplois-années d'emploi sur 14 mois, à un coût farouche de 170.000 \$ à 257.000 \$ par emploi-année. Pire, seuls 23 à 34% de cet argent sont allés directement aux travailleurs qui, autrement, auraient perdu leur emploi. Le solde est allé aux créanciers, aux propriétaires d'entreprise et aux actionnaires. Au total, on estime que les trois quarts des avantages du PPP sont allés au cinquième des revenus les plus élevés.

Bien sûr, le programme a peut-être sauvé certaines entreprises qui, autrement, se seraient effondrées. Mais à quel prix ? Alors que les capitalistes anticipent

les profits, ils s'inscrivent également pour un éventuel échec. De plus, de nombreuses petites entreprises sont de minuscules opérations sans beaucoup de capital organisationnel. Si une petite boulangerie devait fermer, les retombées économiques auraient été atténuées par la bonification de l'assurance-chômage. Et si elle avait une clientèle fidèle, elle pourrait redémarrer après la pandémie, peut-être avec un petit coup de pouce d'une banque.

La ligne standard est que les dépenses sans contraintes étaient motivées par le sentiment que des temps sans précédent appelaient des mesures sans précédent. En fait, c'est la réponse à la crise financière mondiale de 2008 qui a brisé le consensus précédent en faveur de politiques plus prudentes. Le ressentiment public durable que Wall Street ait été aidé plus que Main Street a incité les politiciens des deux grands partis à dépenser avec abondance lorsque la pandémie a frappé. Mais des allocations de chômage ciblées étaient associées aux démocrates, laissant les républicains à la recherche de victoires pour leurs propres circonscriptions. Qui mieux soutenir que les petites entreprises ?

Alors que les fractures politiques faisaient grimper les dépenses non ciblées, les faucons budgétaires étaient introuvables : leurs voix avaient été régulièrement étouffées par les économistes. En plus des excentriques qui se présentent périodiquement pour plaider en faveur de repas ostensiblement gratuits grâce à des dépenses financées par l'argent, un cheur croissant d'économistes traditionnels avait fait valoir que les taux d'intérêt bas en vigueur donnaient aux pays développés beaucoup plus de marge pour augmenter les déficits budgétaires. Les politiciens désireux de justifier leurs politiques ont ignoré les mises en garde de ces économistes – que les dépenses de-

vaient être raisonnables et que les taux d'intérêt devaient rester bas. Seul le message principal importait, et quiconque suggérait le contraire était rejeté comme un fanatique du cilice.


Historiquement, c'était le travail de la Fed d'enlever le bol de punch monétaire avant que le parti ne devienne frénétique, et le travail du Congrès d'être prudent sur les déficits budgétaires et la dette. Mais le désir de la Fed d'épargner le marché de la douleur a conduit à une prise de risque accrue et a renforcé les attentes d'interventions supplémentaires. Les actions de la Fed ont également ajouté à la pression exercée sur le Congrès pour qu'il fasse sa part pour Main Street, ce qui à son tour a conduit à l'inflation et à la conviction que la Fed renoncera à augmenter les taux.

Tout cela rend plus difficile le retour au consensus précédent. Lorsque la Fed relève les taux de manière significative, les coûts du gouvernement pour le service de la dette des dépenses passées limiteront les dépenses futures, y compris les politiques visant à réduire les inégalités (qui ont alimenté la fragmentation politique), à lutter contre les urgences futures et contre le changement climatique.

Chaque économie dispose d'un réservoir limité de crédibilité politique et de ressources, qui sont mieux utilisées pour atténuer une véritable détresse économique, et non pour protéger ceux qui peuvent supporter une certaine douleur. Si tout le monde veut un déjeuner gratuit, la facture sera éventuellement payée par ceux qui en ont le moins les moyens. Les économies de marché émergentes ont dû l'apprendre à leurs dépens. Les pays développés devront peut-être le réapprendre.

**Par Raghuram G. Rajan**  
Ancien gouverneur de la Reserve Bank of India et professeur de finance à la Booth School of Business de l'Université de Chicago

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
et de la Protection sociale



المملكة المغربية  
وزارت الصحة والحماية الاجتماعية  
المديرية الجهوية للتدبير البيضاوي  
منطقة الحسني

Direction régionale de Casa-Settat  
Délégation Hay Hassani

**AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° 01/2022**

La Déléguee du ministère de la santé à la préfecture d'arrondissement Hay Hassani, porte à la connaissance du public, que la date d'ouverture des plis de l'appel d'offre ouvert sur offre de prix n° 01/2022 publié au journal libération n° 9509 du 06/01/2022, est reportée pour le 22/02/2022. Le reste est sans changement.

N°736/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDELT  
SECRETARIAT GENERAL  
D.B.M.

**Avis rectificatif**

Le Gouverneur de la province de Midelt porte à la connaissance du public que l'objet de l'appel d'offres ouvert N° 24/FDR/2022 est rectifié, dont l'objet exact est :

**TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU CERCLE RICH A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE GUERS TIALLINE AU DOUAR KARRANDOU. PROVINCE DE MIDELT.**

Il est aussi porté à la connaissance du public que la date d'ouverture des appels d'offres numérotés successivement du 24 au 34/FDR/2022 prévue le 01,02,03 et le 04/03/2022 est rectifiée selon la programmation suivante :

\*AOO N°24/FDR/2022 relatif aux **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU CERCLE RICH A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE GUERS TIALLINE AU DOUAR KARRANDOU. PROVINCE DE MIDELT** est prévu le 25/02/2022 à 10h00.

\*AOO N°25/FDR/2022 relatif aux **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU CERCLE RICH A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI AYAD AU DOUAR TILICHT. PROVINCE DE MIDELT** est prévu le 25/02/2022 à 10h30.

\*AOO N°26/FDR/2022 relatif aux **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU CERCLE RICH A LA COMMUNE TERRITORIALE GOURRAMA AU DOUAR TIWZAGUIN. PROVINCE DE MIDELT** est prévu le 25/02/2022 à 11h00.

\*AOO N°27/FDR/2022 relatif aux **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE QUATRE SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU CERCLE RICH A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE GOURRAMA AU DOUAR TAGRIRT. PROVINCE DE MIDELT** est prévu le 25/02/2022 à 11h30.

\*AOO N°28/FDR/2022 relatif aux **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE A DOUAR AMOUGUER COLLECTIVITE TERRITORIALE AMOUGUER CERCLE IMILCHIL. PROVINCE DE MIDELT** est prévu le 25/02/2022 à 12h00.

\*AOO N°29/FDR/2022 relatif aux **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE A DOUAR AIT ALI COLLECTIVITE TERRITORIALE OUTERBAT CERCLE IMILCHIL. PROVINCE DE MIDELT** est prévu le 28/02/2022 à 10h00.

\*AOO N°30/FDR/2022 relatif aux **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE TROIS SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU CERCLE RICH A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE GOURRAMA AU DOUAR OUAD ADAHAB. PROVINCE DE MIDELT** est prévu le 28/02/2022 à 10h30.

\*AOO N°31/FDR/2022 relatif aux **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU CERCLE RICH A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE N'ZALA AU DOUAR AIT LAABAS. PROVINCE DE MIDELT** est prévu le 28/02/2022 à 11h00.

\*AOO N°32/FDR/2022 relatif aux **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU CERCLE RICH A LA COMMUNE TERRITORIALE GUIR AU DOUAR MELLAHA PROVINCE DE MIDELT** est prévu le 28/02/2022 à 11h30.

\*AOO N°33/FDR/2022 relatif aux **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU CERCLE RICH A LA COMMUNE TERRITORIALE ZAOUIT SIDI HAMZA AU DOUAR TANGHRIFT. PROVINCE DE MIDELT** est prévu le 28/02/2022 à 12h00.

\*AOO N°34/FDR/2022 relatif aux **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU CERCLE RICH A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE GUIR AU DOUAR TOULAL. PROVINCE DE MIDELT** est prévu le 28/02/2022 à 12h30.

N°738/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILMANE

**AVIS DE RECTIFICATION  
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 1/2022**

Le Directeur Provincial de l'Equipelement, du Transport et de la Logistique de Bensilmane avisé que l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°1/2022 du 15/02/2022 à 10 heures ayant pour objet :

**Achèvement des travaux d'élargissement et de renforcement de la RR 404 du PK 124+000 au PK 136+000 – province de Bensilmane-**

Est modifié comme suit :

- L'estimation des couts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 29 091 796,80 dirhams au lieu de 25.892.953,04 dirhams.
- Les qualifications exigées sont :

Qualification demandée
B6- B5-B3-B1

Au lieu de

Qualification demandée
B6- B5-B3

Le reste est inchangé.

N°737/PA

ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA

**AVIS D'APPEL A LA CONURRENCE OUVERT  
N° 01/DRP/DPJL/DDR/2022**

**SEANCE PUBLIQUE**

**Le 08 Mars 2022 à 11h00**, Il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Nationale des Ports – Direction Régionale des Ports d'El Jadida, Direction du Port de Jorf Lasfar, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel à la concurrence de la **CONCESSION POUR LA CONCEPTION, LE FINANCEMENT, LA RÉALISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION AU PORT DE JORF LASFAR DES PIPELINES ET ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AU PASSAGE DES PRODUITS PÉTROLIERS.**

Le dossier d'appel à la concurrence peut être retiré auprès des services de la Direction Régionale des Ports d'El Jadida – Direction du port de Jorf Lasfar, km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - EL Jadida BP 3182 Principale.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux millions (2.000.000) de dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 8 et 10 du Règlement de la consultation.

Il est prévu une réunion d'information qui aura lieu le **15 Février 2022** à 11 h 00 à la Direction Régionale des Ports d'El Jadida, Direction du Port de Jorf Lasfar.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'ANP à l'adresse indiquée ci-dessous :

<p><b>AGENCE NATIONALE DES PORTS DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR, Km 22 – Route de Oualidia – El Jadida BP 3182 PRINCIPALE</b></p>
---

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux de l'ANP précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Agence Nationale des Ports  
Direction Régionale des Ports d'El Jadida/ Port de Jorf Lasfar  
Division Développement et Régulation

Tél : +212 5 23 38 91 50 / +212 6 20 69 53 11 / +212 6 20 69 51 82  
Fax : +212 5 23 34 54 31

N°025/PC



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° HAO/PMRC/18/2021  
REALISATION D'UNE ETUDE « IMAGE ET NOTORIETE » POUR LE  
COMPTE DU GROUPE AL OMRANE**

Le marché sera adjugé en lot unique.

Il sera procédé à l'ouverture des plis le **Mardi 01 Mars 2022 à 10H00** au siège du Holding Al Omrane sis au 5, Rue Boudoq, Mail Central - Hay Riad- Rabat.

La caution provisoire est prévue à **9.500 DH**.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublic.gov.ma](http://www.marchespublic.gov.ma)).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement relatives aux marchés du Groupe Al Omrane.

L'estimation des coûts des prestations est fixée à : **648.000,00 DH TTC (Six Cent Quarante Huit Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises)**.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège du Holding Al Omrane précité,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de la consultation joint au dossier d'appel d'offres.

N°739/PA

Royaume du Maroc  
Université Chouaib Doukkali - El Jadida  
PRESIDENCE

جامعة شعيب الدكالي  
جامعة شعيب الدكالي - الجديدة  
الرئاسة  
Université Chouaib Doukkali

المملكة المغربية  
جامعة شعيب الدكالي - الجديدة  
الرئاسة

**APPEL A CANDIDATURES**

Conformément à la loi 01.00 portant organisation de l'enseignement supérieur promulguée par le Dahir n° 1.00.199 du 15 safar 1421 (19 mai 2000) notamment l'article 20 ; et conformément au dahir n° 1.12.20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012) portant promulgation de la loi organique 02.12 relative à la nominations aux hauts postes de l'Etat en application des dispositions des articles 49 et 92 de la constitution, et aux dispositions du décret N°2.12.412 du 24 delquidaa 1433 (11 octobre 2012) en application des dispositions des articles 4 et 5 de la loi organique 02.12, et conformément à la note ministérielle N°07/106 du 27 mars 2019 en relation avec la procédure de l'appel à candidatures aux postes de Doyen ou de Directeur d'un établissement universitaire ; et en application de la décision du Ministre de tutelle du 31 Janvier 2022 sous N°07/247.

Le Président de l'Université Chouaib Doukkali porte à la connaissance des professeurs de l'Enseignement Supérieur qu'un appel à candidatures est ouvert pour occuper l'un des postes suivant :

- Directeur de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'El Jadida ;
- Doyen de la Faculté des Sciences d'El Jadida.

Les dossiers de candidature peuvent être retirés au siège de la Présidence de l'Université sis : avenue Jabrane Khalil Jabrane, EL Jadida, Secrétariat Général, du : **14 Février 2022 au 18 Février 2022 de 8h30 mn à 12h 00 mn, et de 14 h30 mn à 18h 00 mn**, ou à partir du site web de l'université [www.ucd.ac.ma](http://www.ucd.ac.ma); durant la même période.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés contre récépissé, en six exemplaires, en plus d'une copie sur USB, du **21 Mars 2022 au 25 Mars 2022 inclus, de 8h 30mn à 12 h 00 mn, et de 14h 30mn à 18h00mn** à l'adresse sus-indiqués.

Av. JabraneKhalil Jabrane  
B.P. 299 - 24000 El Jadida

Tel : 05.23.34.44.47/48  
Fax : 05.23.34.44.49  
www.ucd.ac.ma

البيوت : 05.23.34.44.47/48  
التلفون : 05.23.34.44.49  
www.ucd.ac.ma

N°742/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم زاكورة - بالمشوية أكندز  
جماعة أكسندز

**إعلان**

تنظم الجماعة الترابية لأكدز بمقر الجماعة امتحان الكفاءة المهنية لفائدة الموظفين المتسبين لميزانية هذه الجماعة والمتوفرون على أقدمية ست سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة حسب الجدول أسفله:

إطار المستفيد	الإطار المقترح	عدد المناصب	تاريخ الامتحان	آخر أجل لإيداع الترشيحات
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية	02	2022/02/28	2022/02/24

N°740/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA  
LOGISTIQUE ET DE L'EAU

SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA  
LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE RHAMNA

**Objet : Travaux de fixation de dispositifs de sécurité au niveau des routes suivantes :**

- ✓ RP2101 du PK22+000 au PK48+000
  - ✓ RP2104 du PK0+000 au PK44+000
  - ✓ RP2107 du PK0+000 au PK37+000
  - ✓ RP2108 du PK0+000 au PK35+000
- Province de Rhamna-

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/2022  
OUVERTURE DES PLS LE 03/03/2022**

Le **03/03/2022 à 10h30 (Dix Heures et demi)**, Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- Travaux de fixation de dispositifs de sécurité au niveau des routes suivantes :**
- ✓ RP2101 du PK22+000 au PK48+000
  - ✓ RP2104 du PK0+000 au PK44+000
  - ✓ RP2107 du PK0+000 au PK37+000
  - ✓ RP2108 du PK0+000 au PK35+000
- Province de Rhamna-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du Service de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés Publics sur l'adresse électronique suivante [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Treize Mille huit cent dirhams (13 800,00 dh)**. L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Neuf cent dix-huit mille huit cent trente et un dirhams soixante centimes (918 831,60 dh)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETLE ;
  - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETLE ;
  - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du Règlement de la consultation.

N°741/PA



« AUDIMAK CONSULTING » CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE, CONSEIL JURIDIQUE, FISCAL ET FONCIER PUISSANCE CAFE SARL 1- Aux termes d'un acte SSP en date du 23 Novembre 2021 à Casablanca, les associés de la société « PUISSANCE CAFE SARL », société à responsabilité limitée au capital de Six Cent Mille Dirhams (600.000,00 DHS), sise à Résidence Alia, Magasin n° 10 et Magasin N° 14 Rue Driss Ben Abdeslam Maarif Casablanca, ont décidé ce qui suit : 1- Cession des parts sociales : Conformément aux dispositions des statuts de la société, l'assemblée prend acte des cessions suivantes : - Mme. OUTALEB ALIA, propriétaire de Six Cent Parts (600 parts) de cent (100,00 DHS) chacune, cède, six cents parts (600 parts) dans la société « PUISSANCE CAFE SARL », au profit de Mr. Jdouri Jilali. - Le nombre total des parts cédées est 600 parts - Le prix de cession est 600 parts X 100 DHS = 60.000,00 DHS - Mr. OUTALEB LARBI, propriétaire de Mille Huit Cent Parts (1800 parts) de cent (100,00 DHS) chacune, cède, six cents parts (600 parts) dans la société « PUISSANCE CAFE SARL », au profit de Mr. Jdouri Jilali. - Le nombre total des parts cédées est 600 parts - Le prix de cession est 600 parts X 100 DHS = 60.000,00 DHS - Mr. OUTALEB KHALID, propriétaire de Mille Deux Cent Parts (1200 parts) de cent (100,00 DHS) chacune, cède, six cents parts (600 parts) dans la société « PUISSANCE CAFE SARL », au profit de Mr. Jdouri Jilali. - Le nombre total des parts cédées est 600 parts - Le prix de cession est 600 parts X 100 DHS = 60.000,00 DHS 2- Nouvelle répartition du capital : Le capital social de Six Cent Mille Dirhams (600.000,00 DHS), est désormais réparti comme suit: Mr. OUTALEB LARBI : 120.000,00 DHS en parts 1200 Parts Mr. OUTALEB KHALI : 60.000,00 DHS en parts 600 Parts Mr. AIT-TALEB LAHOUCINE : 240.000,00 DHS en parts 2400 Parts Mr. JDOURI JILALI: 180.000,00 DHS en parts 1800 Parts Soit un total de 600.000,00 DHS en parts 6000 parts. 3- Mr. Outaleb Larbi maintient le poste de gérant avec plein pouvoir pour engager la société par sa signature unique. 4- Pouvoirs spéciaux et questions diverses. Le dépôt a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca, le 04 janvier 2022 sous le numéro 807185 au registre de commerce N°238727. N° 516/PA

«GUERCIF SEAFOOD PROCESSING» SARL AU CAPITAL DE CENT (100.000,00) DIRHAMS IF: 47290032 - RC N°: 36187 AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL Au terme de l'assemblée générale extraordinaire en date du 06/01/2022 de la société dénommée «GUERCIF SEAFOOD PROCESSING» SARL, il a été décidé ce qui suit : L'augmentation de capital social d'une somme de 2.400.000,00 de Dirhams pour le porter de 100.000,00 de Dirhams à 2.500.000,00 de Dirhams, par création de 24.000 parts nouvelles de 100,00 Dirhams chacune Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Oujda le 26/01/2022 sous le numéro 284. N° 745/PA ROYAUME DU MAROC OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE- Branche Eau DIRECTION DES APPROVISIONNEMENTS ET MARCHES APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°03/DAM/AE/2022 RELATIF A LA FOURNITURE DE TROIS UNITES MOBILES DE TELE-INSPECTION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR CAMERA VIDEO POUR LES CENTRES DE : TARGUIST - OUARZAZATE - BERKANE La Direction Approvisionnements et Marchés de l'ONEE-Branche Eau sise à Rabat, lance le présent Appel d'offres ouvert qui concerne la fourniture de trois unités mobiles de télé-inspection de réseaux d'assainissement par caméra vidéo pour les centres de : TARGUIST - OUARZAZATE - BERKANE. Cet appel d'offres donnera lieu à quatre marchés : Un marché de fournitures et trois contrats de maintenance Le financement du projet de fournitures est assuré par L'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale (JICA) Les contrats de maintenance seront financés par l'ONEE-Branche EAU. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'élève à : • 7.200.000,00 DH TTC pour la fourniture • 252.000,00 DH TTC pour les contrats de maintenance Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 74.500,00 DH ou son équivalent dans une monnaie librement convertible. Le dossier de consultation est à retirer à l'adresse suivante : Bureau des Marchés de la Direction Approvisionnements et

Marchés de l'ONEE-Branche Eau, sise à Bâtiment G, Station de traitement, Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani, Code Postal 10220-Rabat(Maroc), Tel. : + 212 0537 66 73 05/06, Fax : + 212 0537 66 75 13 Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats. Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de consultation, doivent être : a. soit déposés contre récépissé au Bureau des marchés de la Direction Approvisionnement et Marchés Bâtiment G, station de traitement, avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani, code postal 10220 - Rabat avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis. b. soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau des marchés de la Direction Approvisionnement et Marchés Bâtiment G, station de traitement, avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani, code postal 10220 - Rabat avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis. c. soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis. L'ouverture des plis aura lieu le jeudi 24 Mars 2022 à 09:00 (heure locale) en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, à la

Direction Approvisionnement et Marchés de l'ONEE-Branche Eau, Bâtiment G, Station de traitement, Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani, Code Postal 10220-Rabat (Maroc) L'ouverture des enveloppes se fait en deux temps. Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats Projets Assainissement de la Direction Approvisionnements et Marchés de l'ONEE-Branche Eau, de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : Bâtiment C, station de traitement, avenue Mohamed Belhassan El

Quazzani, code postal 10220 - Rabat - Fax : + 212 0537 66 72 21 Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats). N° 746/PC

المملكة المغربية وزارة الداخلية عمالة إنزكان آيت ملول مجلس العمالة مصلحة الشؤون المالية والتعمينات مكتب الصفقات

**AVIS RECTIFICATIF**  
**De l'appel d'offres ouvert**  
**N°01/2022/BP**

Le président du conseil de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul informe le public que l'appel d'offres n° 01/2022/BP relatif : **Assurance responsabilité personnelle et pécunière des régisseurs de dépenses et de recettes de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul.**

Publié au journal libération n° 9530 du 01/02/2022, a été rectifiée comme suit :

- Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès du Service des Affaires Financières et du Patrimoine - Bureau des Marchés sis au nouveau siège du conseil de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, Avenue Mohamed VI, Zone industrielle Ait Melloul, Il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- Les concurrents peuvent :
  - déposer contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre du Service des Affaires Financières et du Patrimoine - Bureau des Marchés sis au nouveau siège du conseil de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul Avenue Mohamed VI, Zone industrielle Ait Melloul.

N°743/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**AGENCE NATIONALE DES PORTS**  
**DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA**  
**PORT DE JORF LASFAR**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**01/AOO/DRP/JANP/2022**

**SEANCE PUBLIQUE**

Le **01/03/2022 à 11h00** Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -EL Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU POUR LE COMPTES DES PORTS DE LA DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à **ANP-Direction Régionale Des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar)** auprès de la Division Support-bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- EL Jadida-.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:	<b>2.000,00</b>	<b>DEUX MILLE DIRHAMS</b>
L'estimation <b>MAXIMUM</b> du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de :	<b>114.348,00</b>	<b>TTC MAXIMUM</b>
	<b>CENT QUATORZE MILLE TROIS CENT QUARANTE HUIT DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES</b>	
L'estimation <b>MINIMUM</b> du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de :	<b>57.174,00</b>	<b>TTC MINIMUM</b>
	<b>CINQUANTE SEPT MILLE CENT SOIXANTE QUATORZE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES</b>	

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

**Les concurrents peuvent :**  
\*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale Des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - EL Jadida.  
\*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar, BP3182 EL JADIDA PRINCIPALE/ EL JADIDA  
\*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;  
\*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 8 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale Des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -EL Jadida - Tél. 05 23 38 91 50 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31 .

N°744/PA

**MODIFICATION**  
I/- suivant au PV de l'AGE en date du 29/12/2021 de GREEN RECYCLE SARL, il a été décidé :  
\* Augmentation du capital social qui était actuellement CENT MILLE dirhams (100.000,00 dhs) d'une somme de UN MILLION NEUF CENT MILLE DIRHAMS (1 900 000,00 dhs) pour le porter ainsi à DEUX MILLION DE DIRHAMS (2 000 000,00 dhs) par la création et l'émission de 19000 parts sociales nouvelles d'une valeur de 100 dhs chacune.  
La présente augmentation est faite par compensation des créances liquides et exigibles de porteur de parts sociales contre la société, par conséquent modification de l'article VI des statuts.  
\* Nouvelle répartition du capital comme suit :  
- Mr ADIL HOUKMI : 10 000 Parts Soit 1 000 000,00 DHS  
- Mr ABDELLATIF TOUJNI : 10 000 Parts Soit 1 000 000,00 DHS  
\* La mise à jour des statuts. II/- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de CASABLANCA le 27/01/2022 sous le numéro 810160.  
N° 747/PA

**TAKAFULIA ASSURANCES**  
Société anonyme au capital de 50.300.000,00 dirhams  
Siège social: 14, rue Halima Essaadia, Tours Balzac Bd d'Anfa - Casablanca  
R. C. Casa. 372065 - I.F. 20759483 - I.C.E. 001844982000030  
**AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL MISE EN CONFORMITE DES STATUTS AVEC LA LOI 19-20**  
**DEMISSION DE DIRECTEURS ET NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL ET D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE ELECTION DU PREIDENT DIRECTEUR GENERAL**  
I. Aux termes d'un procès-verbal en date du 21 décembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :  
• L'augmentation du capital social d'un montant global de 50.000.000 de dirhams. Cette augmentation a pour conséquence de porter le capital social de 300.000,00 à 50.300.000,00 dirhams par l'émission de 500.000 actions nouvelles de valeur nominale de 100,00 dirhams chacune, libérés intégralement en espèces ;  
• La modification de l'arti-

cle 7 des statuts.  
• L'adoption des statuts mis à jour et mis en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi la Loi 19-20 ayant modifié et complété la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes ;  
• donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation définitive de ladite augmentation du capital social et la modification des statuts conformément aux décisions prises.  
II. Aux termes d'un procès-verbal en date du 27 décembre 2021, le Conseil d'Administration a constaté :  
• La réalisation définitive de l'augmentation du capital social de 300.000,00 à 50.300.000,00 dirhams décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2021 ;  
• La Modification de l'article 7 des statuts et l'Adoption, en conséquence, des statuts mis à jour et en conformité avec la loi 19-20 ;  
• La démission de Madame Fatima-Zahra BENSALAH de son mandat de Directeur Général ;  
• La démission de Monsieur Jalal BENCHKROUN de son mandat de Directeur général délégué ;  
• Le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;  
• Le maintien, en consé-

quence, de Monsieur Mohamed HASSAN BENSALAH en qualité de président du conseil d'administration et sa désignation en qualité de Directeur Général ;  
• La nomination de Madame Lakkira SBEIH en qualité de Directeur Général Délégué ;  
III. Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 12 janvier 2022 sous le numéro 807991.  
**POUR EXTRAIT ET MENTION**  
N° 748/PA  
Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Province de Settat  
Conseil provincial de Settat  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° 01/BP/2022  
Le 25/02/2022 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil provincial de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Etude d'élaboration du programme de développement de la Province de Settat - Province de Settat. (2022-2027)  
Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré du bureau des marchés du Conseil provincial de Settat sis au quartier indiqué sus-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 12.000,00 dh (Douze Mille dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 420.000,00dh TTC (Quatre Cent Vingt Mille Dirhams TTC).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit déposer récépissé leurs plis dans le bureau du Bureau des marchés du Conseil Provincial de Settat indiqué sus-dessus ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit déposer leurs plis par voie électronique ;  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.  
N° 749/PA  
FiduExpress  
Cabinet de Travaux Comptables, Juridiques & Fiscaux  
C2B TRANS SARL  
Aux termes d'un acte SSP du 10/01/2022 il a été décidé :  
- la démission de l'ancien gérant M. BENNASR TIMEJARDINE de la gérance et la nomination de M. BENCHAMI CHERKI, en qualité de gérant unique de la société pour une durée illimitée.  
M. BENCHAMI CHERKI et M. BENNASR TIMEJARDINE sont engagés par leur signature conjointe dans tous les actes qui engagent la société ainsi que la signature bancaire.  
- l'extension de l'objet social de la société à l'activité de Transport Scolaire pour le compte d'autrui.  
Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 02/02/2022 sous les N°265.  
N° 750/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
CONSEIL PROVINCIAL  
DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
SERVICE DES AFFAIRES FINANCIERES, MARCHES,  
PATRIMOINE ET MATERIELES  
BUREAU DES ACHATS ET MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DES PRIX**  
N°01/CPCAB/2022  
**SEANCE PUBLIQUE**

Le Mardi 01 Mars 2022 à 11 heures, Il sera procédé dans le bureau du Monsieur le président Conseil Provincial de Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMERCIAL A LA COMMUNE DE MASSA. PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics du Conseil provincial de Chtouka Ait Baha ou téléchargé à partir du site : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quarante Huit mille dirhams (48 000,00 dhs).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Deux millions quatre cents trente-six mille six cents quatre-vingt dhs TTC (2 436 680,00 dhs TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau des marchés publics du conseil provincial de Chtouka Ait Baha.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer, électroniquement, à travers le portail marocain de marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

Pour les entreprises installées au Maroc, il est exigé la production de la copie légalisée du certificat de qualification et classification des entreprises : Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE
A	A2	4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

La visite des lieux des travaux est programmée le **15 Février 2022 à 11 heures du matin**  
N°752/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
DIRECTION REGIONALE DE SANTE  
REGION LAAYOUNE SAGIA EL HAMRA  
INSTITUT SUPERIEUR DES PROFESSIONS INFIRMIERES ET TECHNIQUE DE SANTE Laayoune

**AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT**  
**SEANCE PUBLIQUE**

Il sera procédé dans le bureau de directeur de l'institut supérieur des professions infirmières et technique de sante Laayoune sis avenue colonel major habbouha oueld laabid madinat al wahda 1 Laayoune, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offre sur offre de prix ayants pour objet :

N° de l'AAO	Objet	Caution provisoire	Montant de l'estimation	Date et Heure d'ouverture des plis
AAO N° 01/2022/SPITSL	Gardiennage, surveillance et sécurité de l'institut supérieure des professions infirmières et technique de sante laayoune	5000.00 DH	221 790.52 DH	25/02/2022 à 10 H 00
AAO N° 02/2022/SPITSL	Hygiène et nettoyage des bâtiment de l institut supérieur des professions infirmières et technique de sante Laayoune.	5 000,00 DH	125 738.49 DH	25/02/2022 à 15 H 00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de directeur l'institut supérieur des professions infirmières et technique de sante laayoune, ou il peut également être Téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les déposer contre récépissé au bureau de directeur de l'institut supérieur des professions infirmières et technique de sante laayoune sis avenue colonel major habbouha oueld laabid madinat al wahda 1 Laayoune
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont :

- Celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation de l'avis n° 01/2022/ISPITSL
- Celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation de l'avis n° 02/2022/ISPITSL

N°751/PA

**SIGNAGE "S.A.R.L.AU"**

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 20/01/2022. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L.AU dont les caractéristiques sont les suivantes : DENOMINATION: SIGNAGE "S.A.R.L.AU" OBJET : import-export de produits informatiques et audiovisuel.

LE SIEGE : CASABLANCA, 217 RES AL FATH BD BRAHIM ROUDANI PROLONGEE 1ER ETG N°3.

CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000parts de 100 DHS chacune:

Mr ABDERRAHMANE BOURIA : 1000 PARTS

Soit un total de 1000 PARTS

GERANCE : La société est gérée par Mr ABDERRAHMANE BOURIA.

ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le : 01/02/2022

R.C.N° : 530587.

Pour extrait et mention

N° 753/PA

**ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER**

DARB AUTO « S.A.R.L »

LIQUIDATION

ANTICIPÉ

• Au terme de l'assemblée générale extraordinaire du 09/12/2021 les associés de la Société «DARB AUTO SARL », société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 dh dont le siège social est situé à 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H CASABLANCA à décident de dissoudre la société par anticipation, de nommer Mr. EL MAHDI HOUMANI, Mr. HASSAN MOUNJI en qualité des liquidateurs et de fixer le siège de la liquidation 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H CASABLANCA.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 31/01/2022 sous le numéro 810535.

N° 754/PA

**ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER**

ARTER IMMOBILIER

"S.A.R.L."

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 21/01/2022. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: ARTER IMMOBILIER "S.A.R.L."

OBJET : PROMOTEUR IMMOBILIER, TRAVAUX DIVERS

OU CONSTRUCTION

LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG APPT N°3 Q.H.

CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune:

- Mr ISSAM REGOUG... 500,00 Parts

- Mr MOHAMED BELOUARD... 500,00 Parts

Soit un total de 1000,00 Parts

GERANCE : La société est gérée par Mr MOHAMED BELOUARD.

ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 01/02/2022 sous le numéro 810764.

RC N°530589.

Pour extrait et mention

N° 755/PA

**ROYAUME DU MAROC**

MINISTERE

DE L'AGRICULTURE, DE

LA PECHE MARITIME,

DU DEVELOPPEMENT

RURAL ET DES EAUX

ET FORÊTS

OFFICE REGIONAL

DE MISE EN VALEUR

AGRICOLE DU TADLA

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

N°01/2022/SMG

SEANCE PUBLIQUE

Le 25/02/2022 à

10Heures, Il sera procédé,

dans la salle de réunion de

l'Office Régional de Mise

en Valeur Agricole du

Tadla sis à Fquih Ben Salah

à l'ouverture des plis en

séance publique relatifs à

l'appel d'offres sur offres

de prix, pour legardiennage

et la Surveillances des

bâtiments administratifs et

techniques de l'ORMVA du

Tadla.

Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré du bureau

des approvisionnements et

marchés du service des

moyens généraux de

l'ORMVA du Tadla à

Fquih Ben Salah, il peut

également être téléchargé à

partir du portail des marchés

publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire

est fixé à la somme de:

Cent Mille Dirhams

(100.000,00 DH).

L'estimation des coûts des

prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à

Quatre Million Quatre

Cent Cinquante Mille Trois

Cent Soixante Dirhams,

Trente Deux Centimes-

dent de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 15/02/2022. Le rendez-vous est fixé à 10 heures Au Service des Moyens Généraux de l'ORMVA du Tadla

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation del' appel offres.

N° 756/PA

**ROYAUME DU MAROC**

OFFICE NATIONAL DES

CHEMINS DE FER

POLEFINANCES, ACHAT

SET JURIDIQUE

DIRECTION ACHATS

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

N°T5684/PIC

Le 02 Mars 2022 à 9 heures

(heure locale), il sera procédé,

dans les bureaux du

Centre de Formation Ferroviaire de l'ONCF sis rue

Mohamed TRIKI, AGDAL,

RABAT à l'ouverture des

plis relatifs à l'appel d'offres

saurabais pour la réalisation

des prestations suivantes:

Travaux confiés aux

équipes spécialisées sur le

réseau ONCF y compris

matériel, logistique et

fourniture pour la réalisation

destravaux de :

- Soudure aluminothermique;

- Confectionnement de joints

solants collés (JIC) ou joints

collés (JC);

- Rechargement desur-

face (railset cœurs)

- Mise en œuvre de cordons

INOX.

Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré du bureau

des approvisionnements et

marchés du service des

moyens généraux de

l'ORMVA du Tadla à

Fquih Ben Salah, il peut

également être téléchargé à

partir du portail des marchés

publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire

est fixé à la somme de:

Cent Mille Dirhams

(100.000,00 DH).

L'estimation des coûts des

prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à

Quatre Million Quatre

Cent Cinquante Mille Trois

Cent Soixante Dirhams,

Trente Deux Centimes-

Trente Deux Centimes-

Trente Deux Centimes-

Trente Deux Centimes-

Trente Deux Centimes-

Trente Deux Centimes-

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 757/PA

**ROYAUME DU MAROC**

MINISTERE

DE L'INTERIEUR

WILAYA DE LA REGION

DE L'ORIENTAL

REGION

DIRECTION GENERALE

DES SERVICES

DIRECTION

DES AFFAIRES

ADMINISTRATIVES ET

JURIDIQUES

DIVISION DU BUDGET,

DES FINANCES ET

D'EQUIPEMENTS

SERVICE

DES COMMANDES ET

DES MARCHES

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

N°04/2022/BR

Le 25/02/2022 A partir

de 10 Heures, il sera procédé,

au siège de la Région de

l'Oriental à l'ouverture

des plis relatifs à l'appel

d'offres ouvert sur offres

de prix pour : L'organisation

De La Quatrième Edition

Du Salon Régional De

L'économie Sociale Et Solidaire

(Ecosss4) A La Ville

D'oujda.

Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré au service

des marchés de la Région

de l'Oriental à Oujda, il

peut être également télé-

chargé à partir du portail

des marchés de l'état

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

La caution provisoire :

70.000,00 DHS (soixante-

dix mille dirhams)

L'estimation des coûts des

prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée

à la somme de :

4.853.370,00 DHS (quatre

millions huit cent cin-

quante-trois mille trois

cent soixante-dix dirhams

TTC).

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents

doivent être conformes

aux dispositions des articles

27, 29 et 31 du décret

n° 2-12-349 du 20-03-2013

relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre ré-

**ET DE LA PECHE**

MARITIME

DEVELOPPEMENT

AGRICOLE ET DES

EAUX ET FORETS

DIRECTION

PROVINCIALE

DE L'AGRICULTURE DE

MEKNES

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT N°

01/2022/DPA/22

Séance publique

Le Vingt huit février

deux mille vingt deux à

dix heures, il sera procé-

dé, dans les bureaux de

la DPA de Meknès, à l'ou-

verture des plis relatifs à

l'appel d'offres ouvert sur

offre de prix, pour : Objet

: ACHAT D'ORGE SUB-

VENTIONNEE POUR

L'ALIMENTATION DU

BETAIL AU PROFIT DES

ELEVEURS DE LA PRE-

FACTURE DE MEKNES :

LOT N°1 : ACHAT,

CHARGEMENT, TRANS-

PORT ET LIVRAISON DE

6500 QUINTAUX D'ORGE

AUX CHEFS-LIEUX DES

COMMUNES TERRITO-

RIALES RELEVANT DES

CERCLES MEKNES-BAN-

LIEUE ET ZERHOUN ET

LA COMMUNE TERRI-

TORIALE MOLAY DRISS

ZERHOUN.

LOT N°2 : ACHAT,

CHARGEMENT, TRANS-

PORT ET LIVRAISON DE

4500 QUINTAUX D'ORGE

AUX CHEFS-LIEUX DES

COMMUNES TERRITO-

RIALES RELEVANT DU

CERCLE AIN ORMA ET

LES COMMUNES TERRI-

TORIALES OUISLANE ET

BOUFEKRANE.

Le dossier d'appel d'offres

peut être retirés au service

**COHERENCES SARL**  
Au capital de 700.000,00 (Sept cent mille) dirhams  
En cours d'augmentation à 990.000,00 dirhams  
Siège social : 10 Allée des Mandarinières n°2  
Ain Sebaâ, Casablanca R.C (Casablanca) n°62539  
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire à Casablanca en date du 08/12/2021, les associés de la société ont décidé :  
- L'augmentation du capital social de la société de 290.000,00 dhs pour le porter de 700.000,00 dhs à 990.000,00 dhs par la création de 2900 parts sociales nouvelles ;  
- La modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts.  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 20/01/2022, sous le n°809028.

N° 720/PA

**SOCIETE MAX TARDING SARL**  
- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 22/12/2021, les associés de la société MAX TRADING SARL, ont décidé :  
- Cession des parts sociales de Mr VIMAL BHAGUANDA AHUJA de (2500) parts et Mme FAITHA AIT ADDI au profit de Mr. DRISS EL GHRISSI.  
- Démission de Mr. VIMAL BHAGUANDA AHUJA de leur qualité de gérant et nommer Mr. DRISS EL GHRISSI nouveau gérant de la société MAX TRADING pour une durée illimitée.  
- La société sera valablement engagée par la seule signature de Mr. DRISS EL GHRISSI.  
- Mise à jour des statuts.  
-Le dépôt légal a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 01/02/2022 sous n°810830.

N° 761/PA

**SOCIETE TIFNI PACK SARL AU**  
Suivant la décision des associés en date du 20/01/2022, l'A.G.E a décidé ce qui suit :  
1/ Changement de la dénomination sociale de la société TIFNI PACK SARL AU à la société TRAVAUX TIL SARL AU  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 01/02/2022 sous n° 810873.

N° 762/PA

**Sté WORLD EMPLOI SARL AU**  
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL  
Le procès verbal de la décision de l'associé unique en date du 21/12/2021, de la société  
« WORLD EMPLOI SARL AU » au capital social de 100 000,00 dhs, inscrits au Registre de Commerce d'EL JADIDA sous N°9965, sise à EL JADIDA, N°16 LOTISSEMENT BEL AIR SIDI BOUZID a décidé ce qui suit :  
- transfert du siège social de la société :  
Du : N°16 LOT. BEL AIR SIDI BOUZID, EL JADIDA  
Au : LOT ENNAKHLIM IMM 1 APPT 5 BD ALAOUNE, EL JADIDA.

- Mise à jour des statuts.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Première Instance d'EL JADIDA, le 25/01/2022 sous le numéro 27410.  
N° 763/PA

**Fiduciaire ZAHIR "SARL AU"**  
Au capital de 100 000,00 DHS  
Siège social : Rue IBN AICHA Imm. Paris 3ème étage Bureau N° 11 Guéliz Marrakech.  
Télé : 05 24 43 41 06

**CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte S.S.P. enregistré à Marrakech le 20/01/2022, il a été constituée une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :  
1) Dénomination : JOURI AND JUDIA TOP CLEAN  
2) Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100 000,00 dhs.  
3) Siège social : Av. Abdelkrim El Khattabi residence Jawad 109, 3ème étage Apt 43 Guéliz Marrakech  
4) Objet :

- 1- Exploitant d'un établissement de blanchisserie, dégraissage et repassage par procédés mécaniques.
- 2-Marchand ou intermédiaire effectuant importation et exportation.
- 3- Exploitant d'un établissement pour teinture et dégraissage des étoffes et des vêtements par procédés mécaniques.
- 5) Gérance : Mme ASSA-BAN KHADDOUJ, gérante pour une durée illimitée.
- 6) Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 27/01/2022 sous le N° 132240 RC N° 122187

N° 764/PA

**Société FIDUMARK SARL**  
Siège social :  
Av. Abdelkrim Elkhattabi Camp Elghoul Immeuble Imane RDC Apt 2  
Guéliz Marrakech  
I.F : 34415849 – T.P : 64200419 – RC : 95815 – CNSS : 1475699  
ICE : 002239435000011  
Tél : 06 61 89 06 55 / 06 61 64 30 92 –  
Fixe : 08 08 59 62 13'  
Email :  
Ste.fidumark@gmail.com

Aux termes d'un acte sous signé privé à Marrakech, en date du 05-01-2022, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique avec les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : Société EDUCA PRINT SARL AU.  
Objet : Imprimerie, photocopie et services annexes ; Vente de fournitures de bureau et produits de papeterie et Négoce.  
Siège social : Lotissement Zaitoune Amerchiche Université N° 13 Marrakech ;  
Durée : 99 années à compter du jour de sa constitution définitive.  
Capital social : Est de 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100 DH chacune, entièrement libérées ;  
Gérance : La gérance est confiée à l'associé unique de la société Monsieur TRAI Ziad ;  
Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech le 19/01/2022 sous le N° 131900.

N° 765/PA

**HORTIPLANTS TWAMA SARL** en liquidation  
Aux termes d'un PV de l'assemblée générale extraordinaire daté du 08-12-2021, les associés de la société Hortiplants Twama Sarl sise à Casa 26 avenue Mer Sultan Egt 1 Apt 3, décident la dissolution anticipée de ladite société à cause de l'absence de l'activité depuis sa création à ce jour en désignant le siège de la dissolution ci-dessous et la liquidatrice Ait Azzat Ghita. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casa le 30-12-2021 sous le n° 806607.  
N° 766/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA  
CONSEIL PROVINCIAL DGS/DDE/SM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX  
N° 03/2022/BP

Le03/03/2022, à 11 h, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.(Salle de réunion)à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix : TRAVAUX DE REALISATION DES FORAGES PAR BATTAGE ET D'UN FORAGE EN ROTARY DANS LA PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA (TRANCHE 1)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :40 000,00 DHS (QUARANTE Mille Dhs).  
- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2.840.040,00 (DEUX MILLION HUIT CENT QUARANTE MILLE QUARANTE DHS)  
Ledossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du servicedes marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna  
2-soit lesenvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.  
3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
4- Soit lesenvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.  
Les concurrents doivent produire un certificat de qualification et de classification ou copie certifiée conforme à l'original suivant le secteur,

l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après  
Secteur :H-Classe :2-Qualification exigées : H3  
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de la consultation  
N° 767/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA  
CONSEIL PROVINCIAL DGS/DDE/SM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX  
N° 04/2022/BP

Le03/03/2022, à 12 h, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.(Salle de réunion)à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :  
TRAVAUX DE REALISATION DES FORAGES PAR BATTAGE DANS LA PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA (tranche 2)

le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :40 000,00 DHS (QUARANTE Mille Dhs).  
- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2.746.920,00 (DEUX MILLION SEPT CENT QUARANTE SIX MILLE NEUF CENT VIGNT DHS)  
Ledossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du servicedes marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna  
2-soit lesenvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau

d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.  
3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
4- Soit lesenvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.  
Les concurrents doivent produire un certificat de qualification et de classification ou copie certifiée conforme à l'original suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après  
Secteur :H-Classe :2-Qualification exigées : H3  
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de la consultation  
N° 768/PA

إعلان عن ضياع نظير رسم عقاري  
ضاع في ظروف غامضة للسيد محمد كمال بندورو الحامل لبطاقة التعريف الوطنية رقم 359833  
السكن بقطاع 7 بلوك 8 حي الرياض الرباط  
نظير الرسم العقاري رقم 03 /107951 للملك المسمى زينب 3 ذي الرسم العقاري عدد 03/107951 الكائن بسبيني جحي زعير مساحتة 10 هكتار 10 سنيتار المتكون من أرض عارية  
المرجو من عثر عليه أن يسلمه للمحافظة العقارية بتمارة  
N°769/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TATA

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 01/2022**

Le **Lundi 03 Mars 2022 à 10h00mn**, il sera procédé, dans le bureau de réunion à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

« **Inspection des ouvrages d'art du réseau routier et la mise à jour de la base de données des ouvrages d'art gérés par la direction provinciale de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de TATA (Programme 2021)** »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau, Avenue Hassan II Tata, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

\* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **12 000,00 Dhs (douze Mille Dirhams, 00cts)**.  
\* L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de **802 320,00 dhs (huit cent deux mille trois cent vingt dirhams, 00 cts)**.

Le présent appel d'offres, prévoit la soumission par voie électronique.  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marches publics.

Les concurrents peuvent :

- \* soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA ;
- \* soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA ;
- \* soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

\* Soit déposer électroniquement sur le portail des marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

**Dossier technique comprenant :**

- \* **Pour les concurrents installés au Maroc**  
Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Catégorie	Qualification exigées
EL	I	EL5-EL6

- \* **Pour les concurrents non installés au Maroc :**  
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation .

N°770/PA



07.00 : Lecture du Saint Coran  
 07.10 : Tinoubka  
 07.40 : Entre ciel et terre : Portugal  
 08.35 : Ichâa  
 Mamlaka  
 09.30 : Dounia  
 Douara Ep 18  
 10.30 : Quotidienne  
 Bghit Namchi  
 Baïd Capsule 9  
 10.40 : Oussrati  
 Ep 84  
 11.40 : Nhar  
 Mabrouk Ep 11  
 12.00 : Nhar  
 Mabrouk Ep 12  
 12.20 : Hami Oulad  
 Aâmi Ep 4  
 13.00 : JT Addahira  
 13.20 : Hayna Ep 16  
 14.00 : JT en Amazigh  
 14.20 : JT en Espagnol  
 14.40 : Noukta  
 Ila Satr  
 15.40 : Mawaki'e wa wakaï'e  
 16.40 : Oujouh  
 Taroudant  
 17.20 : Ard Al Baraka  
 18.20 : Quotidienne  
 Bghit Namchi Baïd  
 Capsule 40  
 18.30 : JT en Français  
 18.50 : Souhlifa  
 Saison 1 Ep 7  
 19.00 : Souhlifa  
 Saison 1 Ep 8  
 19.10 : Stand up - Capsules 2021 : Capsule 39  
 19.20 : Nhar Mabrouk Ep 13  
 19.40 : Nhar Mabrouk Ep 14  
 19.55 : Hami Oulad  
 Aâmi Ep 5  
 20.30 : JT Principal  
 21.30 : Sla w Slam Ep 15  
 22.00 : Sla w Slam Ep 16  
 22.30 : Bghit Namchi  
 Baïd Prime 8  
 23.30 : Dernier bulletin d'information  
 23.50 : Aâbak  
 Attourat Chefchaouen  
 00.50 : Mawaki'e wa wakaï'e  
 01.50 : Oujouh  
 Taroudant  
 02.30 : Nhar Mabrouk Ep 13  
 02.50 : Hayna Ep 16  
 03.30 : Dounia  
 Douara Ep 18  
 04.30 : Tinoubka  
 05.00 : Entre ciel et terre : Portugal  
 06.00 : Ichâa  
 Mamlaka



05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec mawahib tajwid  
 06:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWAT BLADI  
 06:30:00 : SABAHYAT 2M  
 07:15:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
 07:30:00 : MAGAZINE : 3AYNEK MIZANEK  
 08:25:00 : FEUILLETON : AL IRT  
 09:10:00 : FEUILLETON : HDIDANE & BENT AL HARRAZ  
 09:45:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA  
 09:55:00 : FEUILLETON : BAYNA NARAYNE  
 10:40:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
 11:00:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M  
 11:55:00 : SERIE : AL BAHJA... TANI  
 12:30:00 : MAGAZINE : CAPSULES TAJA  
 12:35:00 : METEO  
 12:45:00 : AL AKHBAR  
 13:15:00 : MOUJAZ RIYADI  
 13:25:00 : FEUILLETON : LAHN AL HAYAT  
 14:15:00 : NEWS : ECO NEWS  
 14:25:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH  
 14:35:00 : FEUILLETON : FORSA TANIYA  
 15:50:00 : FEUILLETON : HDIDANE & BENT AL HARRAZ  
 16:20:00 : FEUILLETON : BAYNA NARAYNE  
 17:15:00 : MAGAZINE : JUST FOR LAUGHS  
 17:40:00 : DESSIN ANIME : LES LAPINS CRETINS  
 18:05:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA  
 18:10:00 : MAGAZINE : POP UP  
 18:25:00 : FEUILLETON : LOU3BAT AL QADAR  
 19:10:00 : MAGAZINE : CAPSULE ZOUR BLADEK  
 19:15:00 : MAGAZINE : CAPSULE AHSANE PATISSIER  
 19:25:00 : FEUILLETON : AL WA3D  
 20:15:00 : NEWS : INFO SOIR  
 20:45:00 : QUE DU SPORT  
 20:50:00 : METEO  
 20:55:00 : ECO NEWS  
 21:10:00 : METEO  
 21:15:00 : AL MASSAIYA  
 21:50:00 : FEUILLETON : SOUQ DLALA  
 22:45:00 : MAGAZINE : KOULLOUNA ABTAL  
 23:50:00 : MAGAZINE : NIDAE  
 00:05:00 : FEUILLETON : LAHN AL HAYAT  
 00:55:00 : FEUILLETON : AL WA3D  
 01:40:00 : MAGAZINE : CONFIDENCES DE PRESSE  
 02:40:00 : MAGAZINE : KITAB  
 02:55:00 : MAGAZINE : ZOUR BLADEK  
 03:20:00 : FEUILLETON : Doumou3 arrijal  
 04:05:00 : FEUILLETON : LOU3BAT AL QADAR  
 04:50:00 : MAGAZINE : POP UP  
 05:25:00 : DOCUMENTAIRE : Les arts traditionnels : djellaba bzouiya



07:00 : Matinales Infos  
 11:05 : Questions ÉCO  
 11:30 : On s'dit tout  
 12:00 : Midi Infos  
 13:30 : Croissance Verte  
 14:00 : Midi Infos  
 15:30 : Questions ÉCO  
 16:00 : Midi Infos  
 16:30 : On s'dit tout  
 17:00 : Midi Infos  
 17:30 : Hebdo-Santé  
 18:00 : Soir Infos  
 18:30 : On s'dit tout  
 19:00 : Soir Infos  
 19:30 : Questions ÉCO  
 20:00 : Soir Infos  
 21:35 : Croissance Verte  
 22:00 : Soir Infos  
 22:30 : L'CLUB  
 23:00 : Soir Infos



06h30 : Tfo  
 08h15 : Téléshopping  
 09h25 : Familles nombreuses : la vie en XXL  
 11h00 : Les feux de l'amour : Série  
 12h00 : Les 12 coups de midi  
 13h00 : Journal  
 13h55 : L'autre famille de mon père : Téléfilm  
 15h40 : Mon mari avait une autre famille : Téléfilm  
 17h30 : Familles nombreuses : la vie en XXL : Divertissement  
 18h40 : Ici tout commence : Série  
 19h15 : Demain nous appartient : Série  
 19h55 : Météo  
 20h00 : Journal  
 21h00 : C'est Canteloup  
 21h10 : Une si longue nuit : Série  
 23h20 : Esprits criminels : Série  
 02h50 : Programmes de la nuit



06h00 : Le 6h info  
 06h30 : Télématin  
 09h30 : La maison des Maternelles  
 10h15 : Amour, gloire et beauté : Série  
 10h45 : Tout le monde veut prendre sa



place : Jeu  
 11h15 : Chacun son tour : Jeu  
 11h50 : Tout le monde à son mot à dire : Jeu  
 13h00 : Journal  
 13h55 : Ca commence aujourd'hui : Magazine  
 16h15 : Affaire conclue : Magazine  
 18h00 : Tout le monde à son mot à dire : Jeu  
 18h35 : N'oubliez pas les paroles : Jeu  
 19h45 : Météo  
 20h00 : Journal  
 20h45 : Un si grand soleil : Série  
 21h10 : Envoyé spécial : Magazine  
 23h00 : Complément d'enquête : Magazine  
 23h00 : 13h15 le dimanche : Magazine  
 01h35 : Au bout de l'enquête, la fin du crime parfait ? Magazine  
 03h10 : Affaire conclue  
 04h05 : Tout le monde veut prendre sa place  
 04h55 : Chacun son tour



06h00 : M6 music  
 06h50 : M6 kid  
 08h50 : M6 boutique  
 10h05 : Ca peut vous arriver  
 11h35 : Ca peut vous arriver chez vous  
 12h45 : Le 12.45  
 13h40 : Scènes de ménages : Série française  
 14h00 : L'amour sur mesure : Téléfilm  
 15h50 : Les reines du shopping  
 16h50 : Incroyables transformations : Divertissement  
 18h35 : La meilleure boulangerie de France Normandie.  
 19h45 : Le 19.45, météo  
 20h30 : Scènes de ménages : Série  
 21h10 : Why women kill : Série  
 22h55 : This is us : Série  
 01h30 : Amours et préjugés : Téléfilm  
 03h15 : Les nuits de M6



19h45 : Arte journal  
 20h05 : 28 minutes samedi  
 20h50 : Tout est vrai (ou presque) : Dessin animé  
 20h55 : Vigil : Série  
 23h40 : Rage :



Film  
 01h10 : L'épée flamboyante : Téléfilm  
 02h35 : Innsbruck sauvage  
 03h20 : Faire l'histoire  
 03h40 : Arte regards



06h00 : Okoo  
 08h30 : Chroniques méditerranéennes  
 09h00 : Vous êtes formidables  
 09h50 : Dans votre région  
 10h55 : Outremer. L'info  
 11h50 : Le 12-13  
 12h55 : Météo à la carte : Magazine  
 14h00 : Rex : Série  
 16h10 : Des chiffres et des lettres : Jeu  
 17h00 : Slam : Jeu  
 17h45 : Questions pour un champion : Jeu  
 18h30 : Le 18 : 30



19h00 : Le 19-20  
 20h00 : Saveurs de saison : Magazine  
 20h20 : Plus belle la vie : Série  
 20h45 : Tout le sport  
 21h10 : Ce qui nous lie : Film  
 23h05 : La France en vrai : Magazine  
 00h55 : Bacri, comme un air de famille  
 02h30 : La vie secrète des chansons  
 03h25 : Voyages & délices by chef kelly  
 03h50 : Les matinales  
 04h20 : Slam



De la montagne à l'état pur

# Le freeride trace une ligne vers l'olympisme



"Rider" dans la poudreuse loin des circuits balisés pour créer sa ligne dans une descente spectaculaire de la montagne: tel est l'esprit du freeride, une discipline qui s'organise depuis 25 ans pour proposer aujourd'hui un circuit professionnel et demain peut-être, devenir olympique.

Skieurs et snowboarders sont de plus en plus nombreux à sortir du cadre et à se lancer dans une pratique hors-piste, celle du freeride, qui consiste à être "en osmose avec la montagne" –selon les aficionados– en proposant des figures aériennes et acrobatiques tout en glissant sur des pentes raides, portés par un vent de liberté.

A ne pas confondre avec le ski freestyle et le snowboard, entrés aux JO respectivement en 1992 et 1998,

pour compter en 2022 à Pékin un total de 24 épreuves, comme slopestyle, half-pipe ou big air.

"Dans une compétition de freeride, les modules ne sont pas construits, tout est naturel. A partir du moment où on est en dehors des pistes balisées, c'est du freeride. Le freestyle se passe sur des pistes balisées qui font que les atterrissages et les décollages sont parfaitement lissés, ça s'apparente plus à de la gym", explique à l'AFP la reine du ski freeride, la Suisse Elisabeth Gerritzen (championne du monde en 2021 et 2015).

Le freeride, en plein boom, ne date pas d'hier. Il y a une centaine d'années, il s'agissait de la pratique originelle. En 1996 a eu lieu une toute première compétition sur un site d'exception connu comme La Mecque de la pratique, Verbier (Suisse). En 2008, le premier circuit mondial était proposé, le Freeride

World Tour (FWT), qui fête cette année sa quinzième édition. La discipline en revanche n'a pas encore de fédération internationale.

"Le freeride est une langue universelle, du Japon au Chili via l'Islande. Tout de suite on parle la même langue, on a quelque chose en commun qui est fort. Il y a quelque chose de magique", souligne à l'AFP le directeur du FWT, Nicolas Hale Woods, qui évoque "des discussions dans l'optique d'être aux Jeux olympiques".

"On pourrait devenir la fédération internationale ou intégrer une fédération existante. Je suis persuadé que le freeride sera aux Jeux soit en 2026, soit en 2030."

Selon le fondateur du circuit, le FWT compte 5.600 licenciés de 35 nationalités et organise des événements dans 22 pays. "L'audience est jeune, occidentale et moins occidentale, et l'une

des priorités du CIO est d'être en phase avec les jeunes", assure Hale-Woods.

Du côté des riders, les avis sont partagés.

"Beaucoup de monde serait ravi que le freeride entre aux Jeux olympiques. Aux Jeux, il y a plein de disciplines nouvelles comme le skate, le surf, ça fait du bien. Le surf à Teahupo (Tahiti/JO-2024), c'est magique. Alors vu comme ça, on pourrait se projeter sur les Jeux si on nous amène sur des endroits intéressants mais j'ai peur que ça tue l'esprit famille", fait valoir à l'AFP le snowboarder Camille Armand.

Même si la réalité environnementale fait qu'aujourd'hui les compétitions de freeride ne sont plus exclusivement sur de la poudreuse –l'essence de la pratique– il n'est pas concevable pour la communauté de devoir s'exprimer sur de la neige artificielle, comme cela

sera le cas à Pékin.

"Être aux Jeux olympiques, dans l'absolu je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas possible", relève Elisabeth Gerritzen. "Par contre, je vois une réelle problématique organisationnelle. A Pékin, toutes les disciplines sont sur de la neige artificielle à 100%. C'est hallucinant d'organiser des JO d'hiver dans un lieu où il ne neige pas. J'espère qu'on s'opposerait à ça. Inventer une montagne là où il n'y en a pas, ce serait horrible."

Le skieur Léo Slemett, champion du monde en 2017, estime que le freeride est un sport déjà suffisamment riche dans ce qu'il propose pour ne pas avoir à courir après un label olympique.

"Je suis un peu contre les grandes mannes financières, ça n'a jamais fait partie d'un objectif. C'est chouette encore la liberté qu'on peut avoir au travers de notre discipline", défend-il.

## Éliminatoires du Mondial 2022

# L'Uruguay peut y croire

L'Équateur a raté une opportunité de valider dès mardi son billet pour le Mondial-2022 en faisant match nul à Lima face au Pérou (1-1), lors de la 16e journée des qualifications sud-américaines.

La sélection équatorienne avait pourtant toutes les raisons d'y croire avec un but de Michael Estrada après seulement deux minutes de jeu, laissant sans voix les 30.000 spectateurs du stade National de Lima. Las, les Péruviens sont revenus à la marque après 69 minutes de jeu avec un but d'Edison Flores.

En revanche, l'Uruguay a réalisé une bonne opération en battant 4 à 1 le Venezuela mardi à Montevideo, ce qui

met désormais ce pays en quatrième position, la dernière permettant d'être automatiquement qualifié pour le Mondial.

Cette 16ème journée a également vu le Brésil, déjà qualifié, sérieusement compromettre les chances du Paraguay d'aller au Qatar. La sélection paraguayenne a été battue 4 à 0 par celle du Brésil, qui jouait sans Neymar blessé à la cheville. Le Paraguay avait déjà été précédemment battu par l'Uruguay.

L'Argentine, également qualifiée, a battu sur son terrain de Cordoba (centre-nord de l'Argentine) et sans Lionel Messi, la sélection colombienne (1-0), dont les chances d'accéder au Mondial-2022 se sont rétrécies mardi.

# Aubameyang quitte Arsenal par consentement mutuel



L'attaquant gabonais Pierre-Emerick Aubameyang, dont l'arrivée au FC Barcelone est jugée imminente par la presse espagnole, a résilié son contrat avec Arsenal, a

annoncé mardi le club londonien.

"Pierre-Emerick Aubameyang a quitté le club par consentement mutuel", a déclaré Arsenal dans un communiqué.

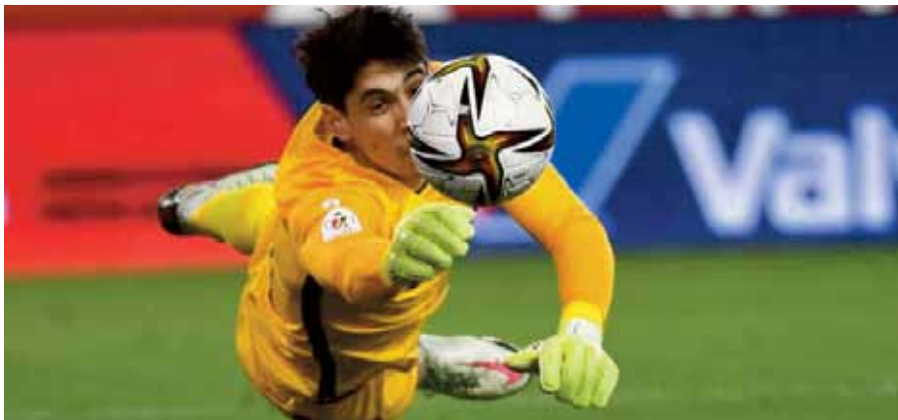
Le joueur âgé de 32 ans, sous contrat jusqu'en juin 2023, n'a plus porté le maillot des Gunners depuis qu'il a été sanctionné par le club en décembre dernier.

Aubameyang, qui a rejoint Arsenal en janvier 2018, a inscrit 92 buts en 162 apparitions toutes compétitions confondues sous le maillot des Gunners, rappelle le club dans son communiqué.

Désigné footballeur africain de l'année en 2015, Aubameyang est passé par l'AC Milan, Dijon, Lille, Monaco et Saint-Etienne avant de signer au Borussia Dortmund en 2013.

La presse espagnole a rapporté lundi qu'Aubameyang était en bonne voie pour s'engager avec le Barça, sous la forme d'un contrat de six mois avec une option pour une année supplémentaire.

"Nous souhaitons le meilleur à +Auba+ pour le prochain chapitre de sa carrière et nous le remercions pour sa contribution à notre club", a ajouté Arsenal dans un communiqué.



## Yassine Bounou, MVP africain du championnat espagnol

Le gardien de but marocain Yassine Bounou, sociétaire du FC Séville, a été désigné vainqueur de la première édition du Trophée du Meilleur Africain du championnat espagnol de football à mi-saison.

Bounou a devancé l'attaquant nigérian de Villarreal Samuel Chukwueze et son compatriote, l'attaquant de Séville Youssef En-Nesyri, selon les résultats d'un sondage publié, mardi, par LaLiga, instance qui gère le football professionnel en Espagne.

Le gardien marocain est l'un des joueurs les plus importants cette saison de LaLiga. Il a disputé 20 matches pour le FC Séville en Liga et en Champions League et n'a concédé

que 13 buts en 1.800 minutes, permettant ainsi au club andalou de se positionner à la deuxième place du classement.

«Je veux vraiment vous remercier pour ce prix. Pour moi, c'est une grande fierté de représenter le football africain et j'espère que nous pourrions continuer à avoir du succès afin d'ouvrir la porte à d'autres talents dans le futur qui pourront aussi briller en championnat», a déclaré Bounou, cité par un communiqué de LaLiga.

Bounou est devenu le gardien numéro 1 de Séville et l'un des meilleurs de LaLiga depuis son transfert de Gérone en 2019. Lors de cette période, il a notamment aidé

Séville à remporter l'Europa League.

Blessé en début de saison, l'attaquant nigérian Chukwueze est arrivé en deuxième position après avoir retrouvé toutes ses sensations avec Villarreal.

En troisième place, on trouve le Marocain Youssef En-Nesyri, qui avait réussi à marquer un triplé lors de deux matches consécutifs de LaLiga la saison dernière.

Ce nouveau trophée souligne l'importance croissante et la valeur de la contribution des joueurs africains dans l'essor de LaLiga et les fans ont voté en grand nombre pour leurs stars africaines préférées sur les réseaux sociaux de LaLiga.

### Tour cycliste de Sharjah

## El Maatouki 3<sup>ème</sup> meilleur jeune coureur

Le jeune cycliste marocain Nasr Eddine El Maatouki s'est illustré lors de la 7<sup>e</sup> édition du Tour cycliste international de Sharjah, en s'imposant comme 3<sup>ème</sup> meilleur jeune coureur au classement général, au terme de la cinquième et dernière étape, disputée mardi sur une distance de 103 km.

Le classement de cette catégorie a été dominé par le cycliste Aleksey Fomovskiy de l'équipe de Tachkent d'Ouzbékistan, qui a réalisé un chrono de 9h55min33sec, suivi de l'Algérien Mansour Hamza avec 27sec d'écart et du Marocain El Maatouki avec 2min37sec d'écart.

Au classement général par équipes, après avoir été deuxième lors des deux premières étapes, la sélection nationale est arrivée 6<sup>ème</sup> (19h56min47sec) au terme de ce Tour organisé sous l'égide de la Fédération internationale de cyclisme.

La première place du classement général par équipes a été occupée par l'équipe malaisienne de Terengganu Polygon (19h53min14sec), suivie de l'équipe taïwanaise de Meiyu CCN (19h54min00sec) et de l'équipe de l'Académie bahreïnienne de cyclisme (19h54min27sec).

Par ailleurs, le cycliste marocain Aass Ait El Abdia, sociétaire de l'équipe émiratie

Al Shafar Jumeirah Cycling Team, a brillé de mille feux au cours de ce tournoi, remportant le maillot rouge du meilleur grimpeur.

L'équipe nationale participant à la 7<sup>e</sup> édition du Tour international de cyclisme de Sharjah (28 janvier-1<sup>er</sup> février) était composée de Osama Khafi, Adil El Arbawi, Achraf Daghmi, El Hussein Sabahi, Nasr Eddine El Maatouki et Mohamed El Chawi.

Outre les coureurs marocains, un total de 128 cyclistes représentant 24 équipes et sélections nationales de 16 pays ont pris part à cette édition. Ils ont parcouru une distance totale d'environ 439 km, répartie sur cinq étapes.

## La CAF sanctionne la FRMF et l'EFA

### Deux matches de suspension pour Boufal et Chakla

Le Conseil de discipline de la CAF a infligé une amende de 10.000 dollars à la Fédération Royale marocaine de football suite aux incidents qui se sont produits à l'issue du match Maroc-Egypte, comptant pour les quarts de finale de la CAN, soldé par une qualification de la sélection égyptienne (2-1).

La CAF a également suspendu pour deux matches les joueurs marocains Soufiane Boufal et Soufiane Chakla qui manqueraient ainsi la double confrontation barrage, en mars prochain, contre la RD.Congo, ultime étape qualificative pour le Mondial Qatar FIFA 2022.

Par ailleurs, le Conseil de discipline de la CAF a infligé une amende de 100.000 USD, dont 50.000 avec sursis, à l'Association égyptienne de football (EFA) pour avoir enfreint les protocoles et directives médiatiques de la Coupe d'Afrique des nations Cameroun 2021 de la CAF.

En effet, la FA égyptienne n'a pas honoré une conférence de presse médiatique le 29 janvier 2022 avant son match contre le Maroc en quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations au stade Ahmadou Ahidjo, ce qui fait partie des obligations de toutes les équipes participantes.

Les médias et les détenteurs de droits de la CAF avaient attendu près de deux heures l'arrivée de l'Egypte pour ladite conférence de presse.

Egypt FA a 60 jours pour payer l'amende de 50 000 USD.

Les 50.000 USD restants sont suspendus à condition que la FA égyptienne ne soit pas reconnue coupable d'une infraction similaire lors de la Coupe d'Afrique des Nations, Cameroun 2021, en raison du non-respect par l'équipe des décisions et directives de la CAF convenues lors de la pré-réunion médias et marketing des associations des équipes du tournoi et encore amplifiée par la documentation et les directives qui leur ont été remises à leur arrivée au Cameroun.

## Conférence de presse de Vahid Halilhodzic

Le sélectionneur national Vahid Halilhodzic tiendra, ce jeudi au complexe Mohammed VI de football à Maâmora, une conférence de presse qui sera consacrée à la participation de l'équipe nationale à la Coupe d'Afrique des nations (Cameroun-2021).

Cette conférence sera diffusée en streaming live sur le site web officiel, la chaîne YouTube et les pages de la Fédération Royale marocaine de football sur les réseaux sociaux "Facebook" et "Twitter", à partir de 11h00.

## Aymen Barkok rejoindra Mainz 05

L'international marocain Aymen Barkok va rejoindre le FSV Mainz 05 à la fin de la saison, a annoncé, mardi, le club allemand.

Le milieu de terrain offensif, actuellement sous contrat avec l'Eintracht Francfort, s'est engagé pour trois ans, jusqu'en 2025, précise Mainz 05 dans un communiqué.

Le joueur de 23 ans a déjà une grande expérience à la Bundesliga, puisqu'il a participé à 72 matchs de première division pour les Eagles et le Fortuna Düsseldorf.

"Malgré son âge, Aymen Barkok a déjà une grande expérience à la Bundesliga. C'est un milieu de terrain offensif très doué techniquement, et son caractère et sa mentalité font qu'il convient parfaitement à Mainz 05", a déclaré le directeur sportif du FSV, Martin Schmidt, cité par le communiqué.

«Il est un excellent complément à notre équipe avec son physique et sa robustesse », a-t-il ajouté.

## Participation de l'EN de taekwondo à la Coupe arabe et au tournoi international d'Al Fujairah

L'équipe nationale de taekwondo prendra part à la 2<sup>e</sup> Coupe arabe et au 7<sup>e</sup> tournoi international d'Al Fujairah, prévus du 03 au 08 février dans la ville émiratie d'Al Fujairah.

Selon un communiqué de la Fédération Royale marocaine de taekwondo, le Maroc sera représenté dans ces deux compétitions, initiées sous l'égide de la Fédération internationale de la discipline, par Hamza El Hacham (- 54 kg), Omar Lakhhal (- 58 kg), Safi Abdelbasset

(- 63 kg), Faïçal Saidi (- 68 kg), Youssef Baatris (- 80 kg), Khalid Daoudi (- 74 kg), Soufiane El Asbi (-87 kg), Ayoub El Bassel (+ 87 kg), chez les garçons.

Côté dames, les couleurs nationales seront défendues par Nazha Assal (- 46 kg), Rabab Ouhadi (- 49 kg), Oumaima El Bouchti (- 53 kg), Nada Laaraj (-57 kg), Houda El Hadadi (-57 kg), Safia Saleh (-62 kg), Meriem Khoulal (- 62 kg), Sanae Baiza (-67 kg), Oumaima Boumah (+ 68 kg)

et Sabah Kotbi (+73 kg).

Les éléments nationaux seront encadrés par Badr Smaili, Amine Rkiza et Hakima Meslahi, outre le directeur technique de la fédération, Bahi Lhousine, poursuit le communiqué.

Le tournoi international d'Al Fujairah sera marqué par la participation de plus de 1.600 taekwondoïstes, tandis que pas moins de 1.000 athlètes prendront part à la Coupe arabe de taekwondo.

## La baisse de l'empreinte carbone des avions passe aussi par le sol

Des matériels de piste au roulage des avions, la réduction de l'empreinte environnementale du transport aérien passe aussi par l'optimisation des opérations au sol, à l'impact certes infime par rapport aux émissions des avions en vol mais où les gains peuvent être immédiats.

Pour tenir leur engagement de "zéro émission nette" de CO<sub>2</sub> en 2050, soit une baisse nécessaire de 90% des émissions du secteur aérien compte tenu de la croissance attendue du trafic, les compagnies aériennes misent avant tout sur les carburants durables et de futurs avions plus frugaux, longs à se développer.

"Les opérations au sol représentent une petite partie de nos émissions mais on veut agir sur tous les leviers possibles et le plus rapidement possible", affirme Vincent Etchebehere, directeur du développement durable d'Air France. La compagnie française a ainsi électrifié 60% de ses engins de piste (tracteurs de charriots à bagage, élévateurs...) sur les aéroports parisiens.

Les matériels de piste comptent pour 4% des émissions de CO<sub>2</sub> d'un aéroport et "dans cette industrie, il y a clairement un changement de direc-

tion vers des produits plus verts, électriques", observe Amaury Papillault, directeur des ventes de la société Smart Airport Systems (SAS).

Quand un avion est statique, son alimentation électrique nécessaire aux systèmes de bord, à la climatisation et à l'allumage des moteurs est fournie par un générateur de bord appelé APU, alimenté par le kérosène des réservoirs de l'avion.

L'utilisation de l'APU des avions représente 1,2% de l'ensemble des émissions du transport aérien en France, selon les calculs du groupe de réflexion sur la décarbonation "The Shift Project".

La solution est de l'éteindre et de "brancher" l'avion à une alimentation électrique au sol.

Ces systèmes électriques ont tendance à se généraliser dans les aéroports en Europe pour alimenter les avions stationnés aux portes d'embarquement, pas encore pour ceux parkés "au large" et que les passagers doivent rejoindre en bus.

Le principal levier pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> au sol --ainsi que le bruit-- tient au "taxiing", le roulage de l'avion entre la porte d'embarquement et la piste.



"5% de la consommation de carburant des avions vient de leurs mouvements au sol", pointe Sébastien Fabre, président du fournisseur de services informatiques Sita for aircraft, mettant en avant "l'importance du contrôle aérien pour avoir un bon séquençement des mouvements d'avions" et éviter les attentes moteurs allumés au seuil de la piste.

Un moyen déjà utilisé pour réduire la consommation au sol est de

couper l'un des deux moteurs de l'avion le temps de roulage, une bonne pratique sur laquelle "les pilotes sont extrêmement mobilisés" assure-t-on chez Air France.

Une autre est d'arrimer le train avant de l'avion à un "taxibot" qui le tracte jusqu'au seuil de piste ou à la porte d'embarquement.

Piloté depuis le cockpit de l'avion, il consomme pour cette mission 10 litres de diesel quand l'avion brûle 200

à 300 kilos de kérosène.

Déjà en service à New Delhi et Bangalore (Inde), il est testé depuis 2020 à Amsterdam-Schiphol et "une version 100% électrique est en cours de développement", selon Amaury Papillault.

Aux Etats-Unis, la start-up Aircraft Towing Systems (ATS) propose même d'installer un système de rails souterrains allant du seuil de piste jusqu'à la porte d'embarquement. La roue avant de l'avion se pose sur une plaque de remorquage reliée au rail.

Un prototype est en cours d'installation sur une ancienne base aérienne de l'Oklahoma, explique son président Vince Howie, lui-même ancien de l'US Air Force.

Outre les gains de carburant, donc d'émissions, "c'est un système beaucoup plus sûr parce que nous connaissons le parcours exact de l'avion" pour ainsi éviter une collision, plaide-t-il.

Le prix peut être dissuasif: 150 millions de dollars pour équiper un aéroport comme Chicago O'Hare, l'un des plus fréquentés du monde. Mais les économies de carburant réalisées permettraient selon lui de le rentabiliser "en moins de deux ans".

## Recettes

### Taktouka



#### Ingrédients:

3 poivrons  
3 tomates  
2 gousses d'ail  
Persil et coriandre  
1 cuillère de poivron  
1 cuillère de cumin  
Poivre et sel  
Huile d'olive  
Poivrons grillés

#### Préparation:

Sur le feu, retirer les graines et la peau des poivrons

et les couper en petits morceaux.

Peler et épépiner les tomates et les faire griller à l'huile d'olive.

Ajouter l'ail, le persil, le poivron, le cumin, le poivre et le sel.

Cuire pendant dix minutes. Ajouter le poivron coupé au mélange de tomates, mélanger et laisser mijoter encore dix minutes.

Re-saisonner si nécessaire. Servir chaud avec du pain.

## Le Royaume-Uni dépassé par la criminalité financière

Le Royaume-Uni est dépassé par la criminalité financière, comme la corruption, le blanchiment d'argent ou la fraude, qui coûtent chaque année à l'économie du pays 290 milliards de livres, selon une étude de l'ONG Spotlight on Corruption.

Le gouvernement britannique ne dépense que 852 millions de livres chaque année pour combattre la criminalité économique, qui coûte pourtant "290 milliards de livres par an à l'économie, soit 14,5% du PIB", résume l'ONG dans un communiqué lundi accompagnant l'étude.

Les agences luttant contre la criminalité financière "sont sous-financées et sont en train de perdre la lutte", alerte Susan Hawley, directrice générale de l'ONG, citée dans le communiqué.

L'étude relève notamment qu'une "série d'enquêtes découlant de fuites", telles que les Panama ou Pandora papers, "ont montré que les secteurs financier et immobilier du Royaume-Uni continuent d'être des pôles d'attraction majeurs pour le blanchiment d'argent".

"Les performances des agences en matière de lutte contre la criminalité économique stagnent dans tous les domaines", poursuit l'ONG, qui salue toutefois "des poursuites très médiatisées et bienvenues contre la banque NatWest ou l'utilisation accrue de certains outils tels que le gel de comptes" en banque.

La banque britannique NatWest avait en effet écopé en décembre d'une amende de près de 265 millions de livres de la justice dans une affaire de blanchiment d'argent portant sur des dépôts de 365 millions de livres par un de ses clients, dont 264 millions en liquide.

Mais selon Spotlight on Corruption, les poursuites lancées pour blanchiment d'argent ont chuté de 35% au cours des cinq dernières années, tout comme le nombre d'enquêtes ouvertes ou le nombre de personnes condamnées, et certaines agences de l'Etat ont vu leurs budgets reculer en termes réels.

Les procédures lancées dans les différents domaines de la criminalité éco-

nomique ont pourtant permis de récupérer 3,9 milliards de livres entre 2016 et 2021, entre les amendes, les confiscations et autres recouvrements, rapporte l'étude. L'ONG voudrait ainsi voir ces revenus réinjectés dans "un fonds de lutte contre la criminalité économique", ce qui serait en outre rentable pour les caisses de l'Etat, assure-t-elle.

"Pour chaque livre investie dans le Serious Fraud Office (SFO), l'équivalent du parquet financier, ndlr), l'agence récupère 5 livres auprès des criminels et des entreprises délinquantes", et d'autres services rapportent même plus de 10 fois plus que ce qu'ils coûtent, selon l'organisation.

